

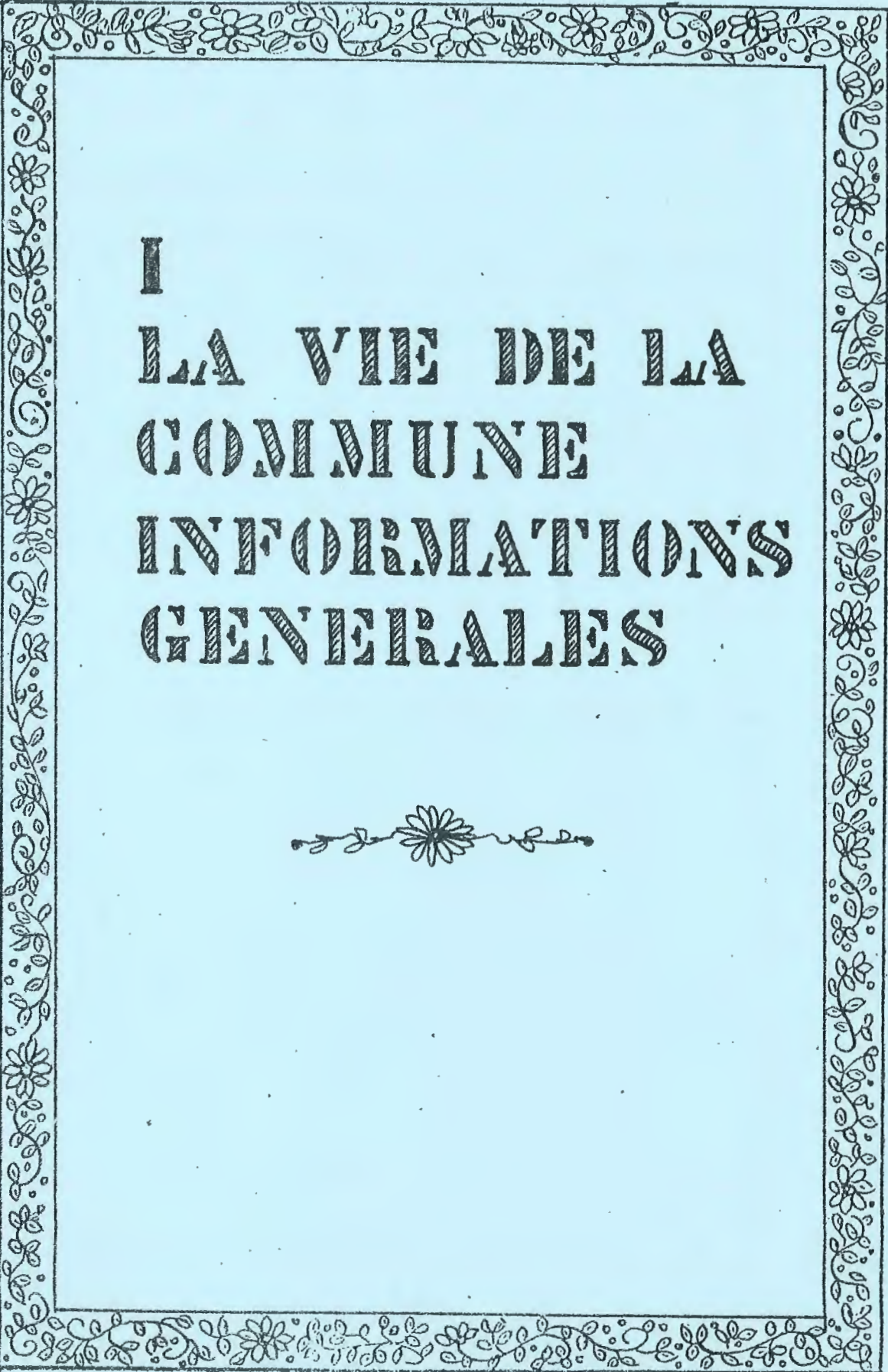
# CHUZELLES INFORMATIONS MAIRIE



Toi qui vient partager notre lumière blonde  
Et t'asseoir au festin des horizons changeants  
N'entre qu'avec ton coeur, n'apporte rien du monde  
Et ne raconte pas ce que disent les gens.

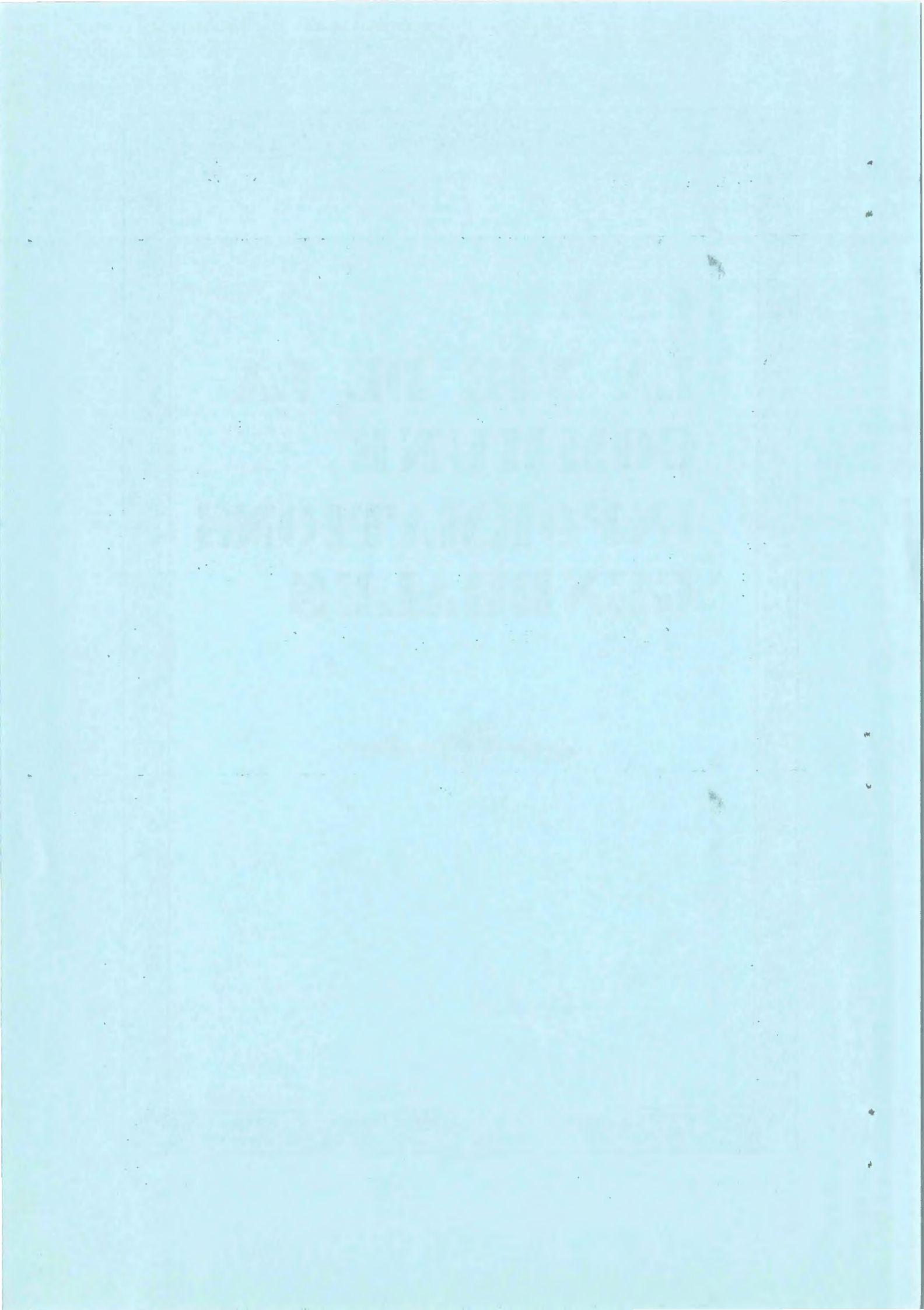
Edmond ROSTAND



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I  
LA VIE DE LA  
COMMUNE  
INFORMATIONS  
GENERALES





## MOT DU MAIRE

Vous trouverez dans ce bulletin, toutes les décisions du Conseil Municipal où chacun s'exprime selon ses convictions, mais tous dans le but d'améliorer la vie dans notre village.

Je rappellerais quelques points auxquels les journaux ont donné une interprétation erronée ou transformée dans le compte rendu de la réunion du 23 novembre où de nombreux Chuzellois ont répondu à l'invitation de la Municipalité.

Le bilan financier a été présenté en début de séance. Il y apparaissait un désendettement au détriment de l'investissement.

Cet endettement était justifié par d'importants travaux effectués, auxquels la commune ne pouvait échapper :

- construction de 3 classes maternelles,
- assainissement,
- sécurité et voirie.

Il était sage de prévoir l'étalement de ces importantes réalisations.

L'assainissement est arrêté depuis 1990, suite au retard dans la construction de la station d'épuration de VIENNE et notre raccordement à celle-ci. Après cette pose, il faut poursuivre ces travaux et maintenir la dette à un niveau raisonnable, limiter les emprunts, la hausse des taxes d'habitation et foncier bâti, trouver des ressources supplémentaires, d'où ma proposition au Conseil Municipal du 4 mars 92 de modifier le P.O.S., pour l'agrandissement de la zone NAI des PINS de 3 ha 5 à 9 ha. située à 900 mètres de l'échangeur A 46. Cette modification a été approuvée le 11 décembre 92, suite à l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

Cela devrait permettre l'installation des entreprises et un apport de taxe professionnelle, sans pour autant défigurer notre village.

Je ne voudrais pas terminer sans dénoncer les publications mensongères avec des phrases telles que "un ensemble de 12 logements HLM".

Or, il y a été seulement question d'inscription dans un programme de 5 logements dans le cadre du P.L.H. où l'état peut nous imposer 25 % de ces logements pour des familles défavorisées.

Pas plus que ne sont vraies les "3 démissions" annoncées, alors qu'un seul conseiller s'est manifesté sur un moment d'irritation lorsque j'ai proposé cette programmation avec l'aide de l'O.P.A.C. de VIENNE.

Si cette proposition de logements aboutit, il s'agira, notons-le bien, de pavillons individuels, hormis les commerces.

Déchetterie : attention toutes décharges à la carrière des particuliers sont interdites, depuis sa mise en service. Toute infraction sera passible d'une amende.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes en famille et rendez-vous le samedi 9 janvier 93 à 17 H au Mille Club, pour les voeux de la Municipalité.

Transporteur : LYON - CARS 0 78 70 21 01

0002 0004 0006 0008 0010 0012 0014 0016 0202									0101 0501 0103 0105 0107 0503 0109 0111 0113									
TLJ	TLJ	DF	LM Me	TLJ	TLJ	DF	TLJ	LM	Jours de circulation	TLJ	TLJ	TLJ	DF	TLJ	LM Me	TLJ	TLJ	DF
sf DF	sf DF		J V	sf DF	sf DF		sf DF	J V	Période scolaire	sf DF	sf DF	sf DF		sf DF	J V	sf DF	sf DF	
TLJ	TLJ	DF	LM Me	TLJ	TLJ	DF	TLJ		Jours de circulation	TLJ		TLJ	DF	TLJ	LM Me	TLJ	TLJ	DF
sf DF	sf DF		J V	sf DF	sf DF		sf DF		Période vacances scolaires	sf DF		sf DF		sf DF	J V	sf DF	sf DF	
Renvoi à consulter																		
6.15	8.25	9.30	10.30	12.15	13.50	16.35	17.37	18.05	VIENNE-Gare routière	7.30	7.20	9.27	11.52	13.43	16.35	17.23	18.40	19.07
6.27	8.39	9.43	10.44	12.29	14.04	16.48	17.52	18.19	SEYSSUEL Eglise	7.14		9.13	11.39	13.28		17.08	18.27	18.54
6.31	8.43	9.47	10.48	12.33	14.08	16.52	17.56	18.23	LES PINS RN7	7.10	7.03	9.09	11.35	13.24	16.15	17.04	18.23	18.50
6.35	8.47	9.50	10.52	12.37	14.12	16.55	18.00	18.27	COMMUNAY-Poste	7.06		9.05	11.32	13.20		17.00	18.20	18.47
6.40	8.52	9.54	10.57	12.42	14.17	16.59	18.05	18.32	TERNAY-Mairie	7.01		9.00	11.28	13.15		16.55	18.16	18.43
6.50	9.02	10.04	11.07	12.52	14.27	17.10	18.15	ST SYMPHORIEN D'OZON	6.51	6.55	8.50	11.18	13.05	16.07	16.45	18.06	18.33	
7.35	9.37	10.37	11.38	13.27	15.02	17.49	18.50	LYON Gare Perrache	6.20	6.30	8.15	10.45	12.30	15.30	16.10	17.30	18.00	

CARS FAURE 0 78 96 11 44

HORAIRES APPLICABLES DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1992

LYON CARS 0 78 70 21 01

AU 31 JUILLET 1993

0002		0101	
LM Me	Jours de circulation	LM Me	
J V	Période scolaire	J V	
LM Me	Jours de circulation	LM Me	
J V	Période vacances scolaires	J V	
Renvoi à consulter			
8.35	VALENCE	18.30	
9.00	ROMANS	18.05	
9.39	ST VALLIER	17.26	
9.52	ST RAMBERT	17.13	
10.02	LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	17.04	
10.12	AUBERIVES-SUR-VAREZE	16.54	
10.18	REVENTIN-VAUGRIS	16.48	
10.30	VIENNE-Gare routière	16.35	
10.44	SEYSSUEL Eglise	16.21	
10.48	LES PINS RN7	16.17	
11.38	LYON Gare Perrache	15.30	

0002 0202 0602 0802				0101 0103 0301 0701 0703 0501									
TLJ	TLJ	S	TLJ	Jours de circulation	TLJ	S	S	LM	LM	TLJ			
sf DF	sf DF		sf DF	Période scolaire	sf DF		Me	J V	J V	sf DF			
	TLJ	S	TLJ	Jours de circulation	TLJ	S	S			TLJ			
	sf DF		sf DF	Période vacances scolaires	sf DF					sf DF			
Renvoi à consulter													
1-2	2-7	2	3	6.50						13.10	16.55	17.45	19.15
				6.55	8.10	11.20	13.24	8.10	11.35	12.45	16.50	17.41	18.55
				7.00	8.15	11.25	13.29	8.08	11.30	12.40	16.45	17.36	18.50
				7.05	8.20	11.30	13.34	8.05	11.28	12.35	16.40	17.40	18.45
				7.10	8.25	11.35	13.39	8.00	11.23	12.30	16.35	17.35	18.40
				7.12	8.27	11.37	13.41	7.57	11.20	12.28	16.30	17.33	18.38
				7.13							16.27	17.30	
				7.15	8.30		13.44			12.26	16.25	17.27	18.35
					8.32		13.46						18.30
				7.21	8.35		13.51			12.23	16.20	17.26	18.28
				7.33	8.35	11.45		7.52	11.15		16.17	17.25	18.25
				7.40			13.56						
					8.52			7.50	11.10	12.20	16.15	17.20	18.23
				7.45	8.55	11.55	13.59	7.45	11.05	12.15	16.10	17.15	18.20

- 1 - En période scolaire correspondance en Gare routière pour le Collège Ponsard et le Lycée technique de VIENNE.
- 2 - Sauf jour férié.
- 3 - Ce service est en provenance de LYON-Perrache, Gare routière, départ : 12 h 15.
- 4 - Le samedi, ce service est prolongé jusqu'à LYON-Perrache, Gare routière, arrivée : 14 h 17.
- 5 - Ce service est prolongé jusqu'à LYON-Perrache, Gare routière, arrivée : 20 h 11.
- 7 - Ne fonctionne pas du 14 juillet au 31 août les L. M. Me. J. V.

## HORAIRES - GARE D'ESTRESSIN

A votre service un point de vente S.N.C.F. en gare d'ESTRESSIN, ouvert du lundi au vendredi de :

- 9 H 30 à 12 H 15
- 14 H 09 à 18 H 30

Fermé les samedis, dimanches et fêtes.

Vous pouvez acheter ou commander par Tél : 74.85.10.78

toutes vos prestations S.N.C.F. - Billets, Réser. T.G.V

La gare accepte le paiement par cartes bancaires.

### EN DIRECTION DE LYON

### EN PROVENANCE DE LYON

6 H 02 Sauf Sam.dim et fêtes	6 H 45
6 H 42 Sauf Sam.dim et fêtes	9 H 32
7 H 10 Circule dimanche fêtes	14 H 53
7 H 21 Sauf dim et fêtes	17 H 06 Sauf Sam.dim et fêtes
7 H 38 Sauf Sam.dim et fêtes	17 H 51
12 H 12	18 H 11 Sauf Sam.dim et fêtes
14 H 12	19 H 06 Sauf Sam.dim et fêtes
17 H 02	19 H 33 Sauf Sam.dim et fêtes
18 H 36 Sauf les samedis	19 H 44
19 H 35 Sauf Sam.dim et fêtes	21 H 48 Sauf les samedis
19 H 50 Sam.dim et fêtes	

HORAIRES APPLICABLES DU 27 SEPTEMBRE 92 AU 22 MAI 93



ENVIRONNEMENT

L'EAU DE CHUZELLES



MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES SOCIALES  
ET DE  
L'INTÉGRATION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Grenoble, le 23 SEP. 1992

Le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales

à

Monsieur le Maire  
de la commune  
de  
38200 CHUZELLES

UN DÉPARTEMENTALE  
AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
RE

Le Commandant l'Herminier  
RENOBLE CEDEX 1  
3 15 15  
e 76 51 36 28

Environnement

Code : NP/CG

: 2110

Suivie par : M. PETIT

OBJET : Qualité des eaux d'alimentation du réseau syndical

V/REF : V/Courrier du 2 juin 1992

Monsieur le Maire,

Par courrier cité en référence, vous m'avez interrogé sur les conclusions que l'on peut tirer d'une analyse d'eau suite aux inquiétudes légitimes en terme de santé publique formulées par l'Association "CHUZELLES ENVIRONNEMENT".

J'ai l'honneur de vous faire part des éléments de réponse suivants. La norme concernant le fer est de 0,2 mg/l (décret modifié du 3 janvier 1989 et anciennement décret du 10 août 1961). L'analyse de l'eau brute prélevée le 1er avril 1987 montre un léger dépassement de la norme : 0,25 mg/l.

Ce résultat est effectivement ponctuel car l'ensemble des analyses réalisées depuis conclut à des teneurs inférieures au seuil de détection analytique. La concentration de 0,25 mg/l, sans conséquence pour la santé des consommateurs, doit vraisemblablement être attribuée à la présence accidentelle d'une micro-particule de fer oxydée dans l'eau.

D'une manière globale, la qualité bactériologique et chimique des eaux pompées par le puits dénommé "Chez Perrier" est tout à fait satisfaisante. De ce fait, j'adhère aux explications formulées par la S.D.E.I. dans son courrier du 11 mars 1992.

Le service Santé-Environnement se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez croire, je vous prie, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération très distinguée.

P/Le Directeur,  
L'Ingénieur Sanitaire,

J.L. POTELON

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTION
25/01/92	V 1001	PEYRE Guy	Saint Maurice	Construc.Neuve	07/05/92
06/02/92	V 1002	LEROUX Bernard	Le Rival	Modifications	25/03/92
07/02/92	V 1003	MAKOUR	Les Pins	Modif. Garage	25/05/92
18/02/92	V 1004	BROSSIER Lucile	Le Village	Construct.Neuve	23/06/92
19/02/92	V 1005	BUTHION Roger	Saint Maurice	Modifications	23/04/92 refus
09/03/92	V 1006	ODRAT Gilbert	Thiers	Garage	02/04/92
17/03/92	V 1007	CAMUZET Didier	Plein Sud	Extension	20/10/92 refus
26/03/92	V 1008	SICOT Alain	Les Martinières	Modif. Façade	14/05/92
07/04/92	V 1009	ARTHAUD Pascal	Saint Maurice	Construct.Neuve	04/06/92

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTION
22/04/92	V 1010	HYVERNAT J.Jacques	Saint Maurice	Construc.Neuve	24/06/92
22/04/92	V 1011	HORTE Marcel	Pleine Campagne	Modif. Façade	06/07/92
22/04/92	V 1012	PANCU	Sainte Maxime	Garage	24/06/92
23/04/92	V 1013	AVENLANEDA Gérard	Chemin Boussole	Abri bois	04/06/92
30/04/92	V 1014	BOITON Daniel	Flein Sud	Modifications	20/10/92
19/05/92	V 1015	MARKARIAN J.Jacques	Chemin Boussole	Construc.Neuve	06/08/92
17/06/92	V 1016	COSDUT Alain	Boussole	Modifications	sans suite
18/06/92	V 1017	MAKOUR	Plein Sud	Modifications	09/09/92
09/07/92	V 1018	ALLAIN Philippe	Chemin Boussole	Extension	09/09/92
17/07/92	V 1019	PRAS Michel	Sainte Maxime	Modifications	21/08/92
21/07/92	V 1020	CLAVEL Didier	Le Village	Construc.Neuve	19/10/92

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE DE L'INSTRUCTION
30/07/92	V 1021	PEYRE Guy	Saint Maurice	Modifications	29/09/92
	V 1022	MASSAT Patrick	Saint Maurice	Modifications	02/10/92
	V 1023	SAMPOL Claude	Route du Moulin	Garage	04/11/92
	V 1024	VALLET Jean François	L'Orée du Village	Garage	23/11/92
	V 1025	SERRANO François	Dauphines	Modifications	
	V 1026	TALBOURDET Jean	Les Martinières	Garage	

ENQUETE PUBLIQUE SUR L'IMPLANTATION DE 3 NOUVELLES  
CUVES SUR LE SITE DE VILLETTE DE VIENNE

Suite à un entretien téléphonique avec la Sous-Préfecture, copie nous a été adressée des documents annonçant l'ouverture d'une enquête publique à Villette de Vienne pour affichage éventuel. Bien que l'arrêté préfectoral du 17/09/92 ne l'exige pas, l'affichage a été effectué afin d'assurer une plus large information du public.

Dans le cahier d'enquête publique M. le Maire est intervenu pour exprimer ses réserves quant à l'aggravation des risques en matière de trafic dans la traversée de Chuzelles et a demandé que des mesures soient prises au niveau départemental pour que ces risques soient évités.

Mme Terrier a fait part de son souci devant toute implantation nouvelle dont il est difficile de prévoir les conséquences.

M. Roche :

- . a pris acte de la reconnaissance d'un risque de pollution de la nappe phréatique dont il a été tenu compte pour les nouvelles cuves.
- . a pris acte de l'affirmation selon laquelle le projet "n'entraînera aucun accroissement de trafic", mais a demandé un engagement formel auprès de la Municipalité.
- . a demandé une plantation massive d'arbres en pourtour des cuves, considérant que si les nouvelles implantations n'affectaient pas le paysage, l'ensemble des implantations précédentes l'avait déjà affecté.
- . a fait part de son étonnement que la commune de Chuzelles n'ait pas été officiellement prise en compte dans l'étude d'impact, considérant que les risques de nuisances ne sauraient être confinés dans les limites administratives d'un périmètre réduit.

PORT EDOUARD HERRIOT

Information du 2 Décembre 1992

Un accord serait en cours de négociation, pour un recompactage des dépôts d'hydrocarbures sur le site même du Port Edouard Herriot, sur une emprise de terrain moins importante que celle dont les Pétroliers disposent actuellement.

# LE PERMIS A POINTS : ON DOUBLE LA MISE

Six points ont bloqué les routes de France au début de juillet et provoqué une vague de mécontentement chez tous les professionnels de la route.

Si, à l'époque, le ministre campait ferme sur ses positions, force lui fut d'accepter des négociations avec les représentants des routiers et de proposer qu'un plan d'aménagement du nouveau dispositif soit mis en place. Ce qui fut dit fut fait et, 2 mois après la mise en application du permis à points, M. Jacques Roché rendait ses conclusions.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les décrets sont en cours de fabrication, mais nous pouvons déjà vous annoncer les principales modifications (v. notre n° 831 de juillet/août 1992, p. 20).

## De 6 à 12

C'est la mesure la plus importante et c'est également la plus retenue par le grand public : le capital initial de 6 points passe à 12, ce qui nous rapproche des autres pays européens.

Selon le bon principe qu'une médaille a toujours un revers, les sanctions d'infractions sont renforcées et remodulées en fonction d'un barème de suppression de points mieux hiérarchisé (mieux adapté, diront certains). Aucune infraction supplémentaire n'a été ajoutée à celles figurant sur ce barème et une a même été retirée : maintenir inutilement allumés les feux de brouillard (gain d'un point).

## Le code sans la conduite

Si vous avez votre permis de conduire depuis plus de 3 ans et que vous avez perdu tous vos points, vous pouvez retrouver votre capital initial sans avoir à repasser l'épreuve de conduite. Vous devez cependant repasser le code (il va falloir réviser), passer un examen médical et psychotechnique à vos frais et être reconnu apte à la conduite.

Il vous faut également avoir un entretien pédagogique sur les causes et les conséquences des accidents avec un inspecteur du permis de conduire.

Toutes ces «formalités» peuvent

12 points au lieu de 6, un nouveau barème de retrait des points : voici le nouveau visage du permis de conduire

VITESSES DES POIDS LOURDS ET AUTOCARS								
	Transport de marchandises (1)				Transport de matières dangereuses		Transport en commun de plus de 10 T	
	moins de 3,5 T	de 3,5 T à 12 T	plus de 12 T		nouvelle vitesse tous tonnages	ancienne vitesse (+ 10 T)	nouvelle vitesse	ancienne vitesse
			articulés	non articulés				
Autoroutes	130	110	90	90	80	80	90 ou 100 (3)	90 ou 100 (3)
Routes prioritaires	90 ou 110 (2)	90 ou 100 (2)	80	80	60 ou 70 (3)	60	90	90
Autres routes	90	80	60	80	60	60	90	90
Agglomérations	50	50	50	50	50	50	50	50

(1) Il est impossible d'indiquer les anciennes vitesses pour cette catégorie, la classification était totalement différente (v. n° 821 p. 22).  
 (2) Sur les routes dont les chaussées sont séparées.  
 (3) Si le véhicule est muni d'un freinage ABS.

être accomplies dans le délai de 6 mois qui suit la perte totale des points, afin de pouvoir conduire de nouveau dès l'expiration de cette «période de punition» de 6 mois.

Cette mesure est prise pour supprimer le caractère vexatoire d'un nouvel examen de la conduite par un conducteur chevronné.

## Les camions

S'ils n'ont pas obtenu le permis professionnel qu'ils souhaitaient, les routiers bénéficient d'un réaménagement des limitations de vitesse, en fonction du poids du camion et de la présence ou de l'absence d'une remorque (véhicule dit articulé ou non articulé).

Par ailleurs, pour certains poids

lourds, l'équipement de freinage ABS les autorise à rouler 10 km/h plus vite. Cette prise en compte «légale» de cet équipement spécial de freinage montre bien que son efficacité est reconnue : puissent les constructeurs automobiles lire ces lignes et en équiper toutes les voitures de série !

## Les douze entrent en piste

C'est, en principe, au 1er décembre 1992 que prend effet la nouvelle version du permis à 12 points. Ce passage de 6 à 12 se fait sans que les conducteurs aient à intervenir : il ne s'agit que d'une manipulation informatique du fichier central des permis.

Dominique de Noronha

### CE QU'IL VOUS EN COÛTE

#### ■ 6 points

- homicide et blessures involontaires entraînant une incapacité de travail de plus de 3 mois ;
- conduite en état d'alcoolémie ;
- refus de se soumettre au test d'alcoolémie ;
- délit de fuite ;
- refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule, de se soumettre aux vérifications ;
- entrave ou gêne à la circulation ;
- usage volontaire de fausses plaques d'immatriculation, défaut volontaire de plaques et fausses déclarations ;
- conduite en période de suspension de permis.

#### ■ 4 points

- dépassement de plus de 40 km/h de la vitesse maximale autorisée ;
- non-respect de la priorité, de la signalisation, des feux, des stops et des sens interdits ;
- marche arrière sur autoroute ou demi-tour sur autoroute, notamment en traversant la bande centrale séparative des chaussées ou en empruntant une interruption de celle-ci ;
- circulation, la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage public, d'un véhicule sans éclairage ;
- blessures involontaires entraînant une incapacité n'excédant pas 3 mois.

#### ■ 3 points

- dépassement de 30 à 40 km/h de la vitesse maximale autorisée ;

- franchissement d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager ;
- circulation sur la bande d'arrêt d'urgence ;
- circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée ;
- changement important de direction exécuté sans précautions ;
- dépassement dangereux ;
- Arrêt ou stationnement dangereux ;
- stationnement sur la chaussée, la nuit ou par temps de brouillard en un lieu dépourvu d'éclairage, d'un véhicule sans éclairage ou sans signalisation ;
- excès de vitesse de moins de 40 km/h commis par un conducteur titulaire du permis depuis moins d'un an.

#### ■ 2 points

- excès de 20 à 30 km/h de la vitesse maximale autorisée ;
- usage d'un terre-plein central ;
- accélération de l'allure par un conducteur qui va être dépassé par un autre véhicule.

#### ■ 1 point

- excès de moins de 20 km/h de la vitesse maximale autorisée ;
- maintien des feux de route gênant pour les conducteurs venant en sens inverse ;
- chevauchement\* d'une ligne continue seule ou quand elle n'est pas doublée par une ligne discontinue du côté de l'usager.

\* Il y a chevauchement lorsque la ligne continue n'est pas franchie par la totalité du véhicule.

HUMANNA

RECAPITULATIF DES COLLECTES DE VETEMENTS USAGES

COMMUNE: CHUZELLES

Troisième trimestre 1992

Population 1684 habitants

Moyenne de vêtements d'occasion par personne et par an 7 kg

Total vêtements d'occasion disponible dans la commune par trimestre 2947 kg

Total kilos collectés par HUMANA, troisième trimestre 1100,00 kg

Pourcentage collecté par HUMANA 37,3 %

Nombre de conteneurs dans la commune 1,00 conteneur(s)

Nombre d'habitants par conteneur 1684

HUMANNA  
Z.I. VAUGRIS  
38121 REVENTIN-VAUGRIS

R A P P E L

Il est demandé aux utilisateurs des bâtiments communaux, tels que Mille Club, Préfabrique, de bien vouloir fermer le portail lorsqu'ils quittent l'enceinte du Mille Club, après la fin de la réunion ou manifestation.





TRIBUNE LIBRE  
(n'engageant que l'auteur)

R A S L E B O L !

Que veulent-ils, ces gens, qui non contents de tout critiquer, s'appliquent à déformer la vérité, à faire croire que les décisions municipales relèvent de je ne sais quel calcul machiavélique ? Ils jugent, donnent des leçons de bonne conduite, attribuent des bons points.

Je voudrais rappeler que moi aussi, je n'étais pas d'accord avec la gestion municipale d'alors. J'ai pris mes responsabilités et je me suis présenté devant les électeurs avec un programme.

La Municipalité d'aujourd'hui est issue de deux listes concurrentes.

Qui peut croire qu'il est de l'intérêt de la Commune que ces deux listes s'opposent systématiquement pendant toute la durée de notre mandat ? Nous gardons tous notre propre sensibilité, mais oeuvrons pour les intérêts communs et cherchons à trouver des points de consensus.

Bien sûr, nous ne sommes pas toujours d'accord, nous débattons vivement quelque fois, et c'est ce qui permet une réflexion en profondeur. Chacun d'entre nous se doit de respecter la règle démocratique élémentaire, c'est-à-dire de s'incliner devant la majorité... et cela m'est arrivé plus d'une fois.

Cela dit, je ne peux accepter que ces mêmes bien-disants, auteurs notamment des feuilles (de chou, de houx, d'érable, d'orme et de je ne sais quoi encore) s'attribuent le droit de déclarer publiquement que nous ne savons pas penser, que nous sommes incohérents, étriqués et que nous agissons dans la précipitation.

Mais ce qui me fait réagir ici, c'est que ces personnes se permettent dans leur feuille (d'arbre ? d'automne ?) de commenter, juger le bien fondé des votes des Conseillers Municipaux qui ont été exprimés en fonction de leur intime conviction.

A ceux là, je leur dirais que le programme électoral que j'avais soutenu, présentait deux axes principaux :

- le redressement des finances municipales
- le développement harmonieux des activités économiques dans le cadre d'un village accueillant

et que je tiendrai les promesses faites aux électeurs qui m'ont élu il y a 3 ans  $\frac{1}{2}$  pour réaliser ce programme

Qui parle de précipitation ?

Quant à leur leçon de civisme, parlons-en ! Que ceux qui les représentaient lors de la séance du Conseil Municipal du 29 octobre 92, fassent parthonnêtement des explications que nous avons formulées à l'appui de nos votes... à moins que cela ne les ait gênés... ou qu'ils aient écouté de la même oreille qui leur a fait écrire dans la presse locale que 12 logements locatifs étaient lancés dans un immeuble HLM.

Que nous proposent-ils de concret ? Quelle solution apportent-ils aux problèmes de financement ? Les avez-vous entendu dire, autre chose que NON ! ?

Croyez bien que j'ai essayé de discuter avec ces personnes, de comprendre leur point de vue, d'échanger avec eux sur des solutions concrètes, de les associer à des projets... mais en vain.

Vous m'avez entendu proposer à toute personne intéressée (eux compris) de participer à nos réflexions sur la future révision du P.O.S., sur l'élaboration du cahier des charges du Parc d'Activité des Pins, et enfin, de nous faire part de toute solution constructive.

Les emplois de proximité ? Une augmentation des Taxes d'Habitation ?... Cela les concerne-t-ils vraiment ?

Bien sûr, ils parlent de DESTRUCTION du paysage, c'est plus facile et ça marque mieux les esprits.

Stop à la démagogie et défendons les intérêts de Chuzelles et des Chuzellois. Un minimum de solidarité (bien que ce mot ait pu être galvaudé) est nécessaire. Voyons les problèmes en face et soyons positifs.


J'avais tout ça sur le coeur, il fallait que je le dise

La page est tournée... écrivons-en une autre, tous ensemble dès ce début d'année 93.

A vous tous, et à vous Messieurs de la feuille d'Orme, il est temps de collaborer. Travaillons intelligemment ensemble à la qualité de vie dans notre Commune, je vous attends lors de mes prochaines permanences... ou prenons rendez-vous.

Bonne fêtes et bonne année 93.

Jacques DUPARC

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**II**  
**LE TRAVAIL**  
**DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL**





THE  
LIBRARY OF  
CONGRESS

1850

COMPTE -- RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 JUILLET 1992

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint,  
MM DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL.

MMes CARRET, TERRIER.

Excusés : Mme GARDAIS, MM AGRAIN et BAUDOUX

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et passe la parole à M. ROCHE 1er adjoint qui donne lecture du rapport fait par le Commissaire-Enquêteur suite à l'enquête publique pour modification du P.O.S.

Selon le Commissaire-Enquêteur, il convient de dissocier les 2 projets. AVIS FAVORABLE pour le projet d'extension de la zone NAI DES PINS.

AVIS DEFAVORABLE pour l'extension de la zone de loisirs NDA COTE RENARD et l'implantation d'un camping 3 étoiles. Les raisons évoquées pour cet avis défavorable sont, entre autres : opération privée, intérêts limités, difficulté d'accès et d'aménagement, proximité de la carrière. Toutefois, il est à noter que ce projet de camping s'inscrit dans une réflexion globale du S.I.V.U sur le TOURISME dans le pays viennois. Selon le processus administratif normal, le rapport sera transmis au Tribunal Administratif.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : une réunion avec les maires et les adjoints de 4 communes (VILLETTE de VIENNE, LUZINAY, SERPAIZE, CHUZELLES) représentant une certaine unité géographique et historique et qui ont déjà réalisé des projets ensemble, est prévue jeudi 9 juillet. Parallèlement, une autre réunion à ce sujet doit avoir lieu dans le cadre du S.I.V.U. La discussion qui s'engage fait ressortir la nécessité de conserver au projet une certaine échelle humaine, de lui donner des objectifs très précis mais que toutefois, les risques d'augmentation des charges ne sont pas négligeables. Il apparaît aussi que le regroupement des communes deviendrait impératif pour la réalisation d'aménagements lourds. Un accord se dessine sur le fait qu'il vaut mieux accompagner ce regroupement avec des partenaires choisis que de le subir. Une délibération devrait être prise lors d'une prochaine réunion extra-ordinaire.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LES

VACANCES : du 13 juillet au 21 août 1992 :

MARDI de 8 H. 30 à 11 H. 30

VENDREDI DE 16 H. 30 à 19 H.

DIVERS : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS :

La mise en conformité des indemnités des maires et adjoints avec la nouvelle réglementation fait apparaître la nécessité d'une augmentation qui, en l'état actuel des choses, n'est pas supportable par le budget de la commune. Monsieur le maire rendra compte à Monsieur le Préfet des difficultés rencontrées dans l'application de la nouvelle loi. Le problème sera réabordé l'an prochain.

ELECTRIFICATION RURALE : une délibération doit être prise pour approbation du dossier technique et du dispositif de financement concernant la construction du poste ABEREAU (ticket jaune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- SOLLICITE le concours financier du DEPARTEMENT
- APPROUVE l'estimation des dépenses
- ADOPTE le dispositif de financement pour la somme de 190 677.50 F (reste à la charge de la commune : la somme de 27 773.61 F)
- CHARGE Monsieur le maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des travaux, l'autorise en parti - culier, à signer toutes pièces financières à intervenir,
- DEMANDE qu'il soit procédé à l'exécution des travaux définis dans le devis estimatif dès l'obtention de la décision d'attribution.

Monsieur le maire informe son conseil que la DDAF apportera son concours pour une mission de maîtrise d'oeuvre. Ce concours s'élèvera à la somme 4 621.61 F. Le conseil ne peut que délibérer FAVORABLEMENT.

CONSEILS D'ECOLLES DU 19 JUIN 1992 : compte-rendu est donné du conseil d'école de la MATERNELLE.

L'équipe des enseignants remercie la municipalité pour les divers travaux et achats effectués ainsi que pour l'augmentation des crédits scolaires. Il reste quelques aménagements à achever et du mobilier (banquette, étagères) à acquérir. Les crédits fête des mères ont été consacrés à l'achat d'une nouvelle cabane. Madame la directrice signale un certain nombre de travaux à effectuer pendant les vacances. Il sera répondu au mieux à ses demandes.

Prévision d'effectifs 92/93: 23 enfants nés en 1989  
28 " " 1988  
30 " " 1987

20 pré-inscriptions pour des enfants nés en 1990 ont été faites sous réserve des places disponibles.

SECURITE: un exercice d'alerte-incendie sera effectué au cours du 1er trimestre 92/93.

Il est signalé que l'installation des manèges et caravanes lors de la vogue pose des problèmes d'accès à l'école et à la cantine.

PRIMAIRE: le conseil d'école souhaite un espace de jeux récupéré sur la réserve foncière et prend bonne note de l'augmentation des crédits. La fermeture du

préau côté nord reste souhaitable et sera effectuée.  
Prévision d'effectifs 92/93: 22 en CP - 27 en CE 1 -  
28 en CE 2 - 22 en CM 1 - 17 en CM2. Total 116 élèves  
Une certaine stabilité apparaît pour les années à  
venir. Le conseil d'école demande une augmentation de  
la participation de la municipalité à l'activité  
piscine. Différents travaux et aménagements sont à  
effectuer pendant les vacances (peinture, grillage,  
ponçage, etc). Un ordre de priorité sera établi et il  
sera répondu au mieux à ces demandes. Le conseil d'é-  
cole demande un renforcement de la sécurité de l'éco-  
le en ce qui concerne les vols, le parking et la  
vogue. TEMPS SCOLAIRE: lecture est donnée d'une  
note de service de l'Inspection Académique de l'Isère  
concernant l'organisation du temps scolaire pour  
92/93. La semaine scolaire de 4 jours reste au niveau  
expérimental. L'extension d'une telle organisation à  
d'autres écoles ne peut se faire qu'à 3 conditions  
impératives : que le changement soit bénéfique aux  
enfants - que l'accord d'une majorité de parents, du  
maire et du Conseil Général soit acquis - que ce chan-  
gement se fasse à l'intérieur d'une zone suffisamment  
étendue. Dans ces conditions, une organisation iden-  
tique à celle de l'année en cours est maintenue. Les  
écoles autorisées à réaliser ce changement pour 1993/  
1994 seront prévenues dès décembre 92.

SECURITE: différents problèmes de sécurité sont  
évoqués ainsi que les moyens d'y remédier :

- problème de stationnement aux PINS vers le parking  
de l'auberge. Un courrier sera adressé à la DDE du  
Rhône,
- route des Martinières et traversée du village à  
trop grande vitesse (ralentir, penser aux enfants)

On déplore les actes de vandalisme qui ont causé la  
destruction et la disparition des clignotants sur la  
RD 36. APPEL est fait au civisme de chacun. De nou-  
veaux contrôles de vitesse sont évoqués.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que  
dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire J. PLANTIER

## COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 18 AOUT 1992

PRESENTS : MM PLANTIER ROCHE, DUPARC, BAUDOUX,  
HYVERNAT Mmes CARRET, GARDAIS, TERRIER,

EXCUSE : M. PRAS donne pouvoir à M. PLANTIER

EXCUSES : MM AGRAIN, FLAMAND, LABROUAS, REGAL

SECRETARE : Melle CARRET

Le Maire ouvre la séance et informe son Conseil qu'un CONTRAT D'ENTRETIEN pour la CHAUDIERE NEUVE de l'école maternelle, doit être signé avec la Sté France Chauffage, qui a fait l'installation. Ce contrat est nécessaire pour que la garantie de 5 ans soit valable.

Ce contrat comprend :

- Un nettoyage complet avec réglage, une fois par an
- Coût 1.000 F TTC

adopté à l'unanimité.

### COURRIER HARMONIE

Cette lettre fait part d'une certaine surprise quant au retard de la réponse demandée, en ce qui concerne les premières propositions de négociations. Les orientations à négocier vont dans le sens d'une structure tripartite (municipalités, harmonie, parents), qui serait chargée d'assurer le financement de l'école de musique et de répartir les charges entre les municipalités.

Dans l'immédiat, il est proposé de continuer à verser une cotisation par enfant (de CHUZELLES) sur la base de 150 F (décision du 20/10/89). Rendez-vous sera pris avec le nouveau responsable et avec le 1er Adjoint du Maire de SEYSSUEL.

### ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire présente au Conseil les dossiers correspondants au programme 92 et à son financement. Le projet comporte les travaux suivants :

- construction et renforcement sur les postes de SAINT MAURICE, DEVILLIERE, VERDIER, PAUPHILE.



Le Conseil après en avoir délibéré, approuve le dossier technique du projet dont le devis a été arrêté à la somme de 210.000 F et adopte le dispositif de financement suivant :

- Subvention FACE..... 147.000,00
- T.V.A. récupérable..... 32.934,24
- Participation de la collectivité. 30.065,76

Il charge enfin Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles.

Par ailleurs, le concours de la D.D.A.F. est sollicité pour assurer l'étude et la direction des travaux. Le forfait de rémunération se monte à 4.284,65 F HT.

Accord du Conseil sur la mission donnée à la D.D.A.F.

#### COURRIERS DIVERS

##### Conseil Général - France Télécom

Proposition de participation à un programme de dissimulation des lignes téléphoniques.

En dépit de l'amélioration apportée à la qualité du paysage et compte tenu du coût onéreux de cette opération, le Conseil décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.

##### Mairie de Reventin Vaugris

Courrier concernant la station d'épuration de l'agglomération viennoise.

Lecture est donnée de la délibération du Conseil Municipal de REVENTIN du 8 juillet 92. Le Conseil Municipal prend acte des observations qui y sont formulées et donne un avis favorable à la création d'un Syndicat Intercommunal, pour la construction et la gestion de cette station.

Un courrier sera adressé au Maire de REVENTIN et une copie en sera communiquée au Maire de VIENNE.

##### Les Sénateurs

Remercient le Maire pour l'accueil réservé lors de leur passage le 5 août 1992.

##### SYNDICAT F.O.

Souhaite être destinataire des délibérations éventuellement prises, sur le projet de loi relatif à la mise à disposition du département des services déconcentrés du Ministère de l'Équipement.

En l'absence d'informations plus précises sur ce projet de loi, le Conseil estime qu'il ne peut pas répondre à une telle demande.

### Rugby Club de la Sévenne

Lecture est donnée du courrier du Président, qui regrette de n'avoir pu utiliser le stade de CHUZELLES l'an dernier et qui demande la possibilité d'y jouer cette année pour 2 rencontres.

Il est rappelé que l'an dernier, le stade venant d'être remis en état, était encore très fragile.

Le Conseil donne son accord pour accueillir le rugby club de la Sévenne, les 2 dates devant être fixées en fonction du calendrier des manifestations du foot ball club.

### Stade

Monsieur le Maire informe son Conseil, que la pompe d'arrosage du stade a été détériorée par la foudre. Les démarches nécessaires ont été entreprises auprès de l'assurance en vue du remboursement des frais de réparation.

### INTERCOMMUNALITE

Une étude sur l'incidence financière de regroupements possibles a été demandée au CIFODEL.

Quatre de ces regroupements tournent autour du district de VIENNE. Une cinquième simulation concerne les 4 communes de la Sévenne.

Le Conseil avant de prendre une position définitive, attend le résultat de ces études.

Un courrier a été envoyé par le SIVOM au Préfet ; ce courrier faisait état d'une demande d'un délai de réflexion.

Un autre courrier sera envoyé par la commune au Préfet, pour porter à sa connaissance que nos premières réflexions vont dans le sens d'un regroupement des 4 communes de la SEVENNE (VILLETTE DE VIENNE, SERPAIZE, LUZINAY, CHUZELLES).

A également été évoquée l'éventualité de prise de contacts avec SAINT JUST CHALEYSSIN et les communes voisines du Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

J. PLANTIER

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 13  
présents 8  
votants 12

L'an mil neuf cent quatre vingt DOUZE  
le : SIX SEPTEMBRE  
le Conseil municipal de la commune de CHUZELLES  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. Joseph PLANTIER Ma

Date de convocation du Conseil municipal : 25/08/92

OBJET :

PRÉSENTS : MM. PLANTIER - FLAMAND - PRAS - REGAL -  
AGRAIN - MMES CARRET - TERRIER - Mr BAUDOUX -

NOMINATION DES  
DELEGUES ELECTION  
SENATORIALES

EXCUSES : Mr ROCHE donne pouvoir à Mme TERRIER  
Mme GARDAIS donne pouvoir à Melle CARRE  
Mr LABROUAS donne pouvoir à Mr PRAS  
Mr DUPARC donne pouvoir à Mr AGRAIN

ABSENT : Mr HYVERNAT  
SECRETARE : Mme MARCARIAN

Monsieur le Maire ouvre la séance :

ELECTION des DELEGUES pour les SENATORIALES  
DU 27/09/92

Ont été nommés délégués TITULAIRES :

- Gilbert ROCHE né le 17/07/37 à STE COLOMBE (69)
- Michèle GARDAIS née le 03/01/48 à MONTLUCON (03)
- Marie-Thérèse CARRET née le 28/09/54 à STE COLOMBE (69)

Ont été nommés délégués SUPPLEANTS :

- Charles AGRAIN né le 30/08/33 à DIVION (62)
- Michel PRAS né le 31/10/43 à STE COLOMBE (69)
- Maxime BAUDOÛX né le 27/02/46 à BRON (69)

La séance est levée.  
Ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

J. PLANTIER



II-7

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture

le :

Publié ou Notifié

le :

## COMPTE - RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1992

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint,  
MM AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT,  
LABROUAS, REGAL.

MES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSE : Mr PRAS donne pouvoir à Mr ROCHE

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

### VOIRIE :

Le Maire ouvre la séance en soumettant à l'examen du Conseil Municipal, les devis proposés par deux entreprises locales, pour la réfection partielle de la route de "THIERS" endommagée par les orages du 31 août 1992. Cette réfection doit permettre la remise en circulation provisoire.

Devis entreprise SIMON : ..... 66.083,92 F TTC

Devis entreprise ROMET : ..... 72.108,80 F TTC.

Ces travaux comprennent : fournitures et remplacement de tuyaux existants, fourniture et mise en place d'enrochement (fossés, talus)...

Après discussion, le devis le moins cher pour les mêmes prestations est retenu à l'unanimité.

D'autres travaux sont à envisager dans une étape ultérieure. L'aide du Conseil Général sera sollicitée pour ces réfections de voirie, rendues nécessaires par les intempéries.

La remise en état du Pont de Tourmente est évoquée. Monsieur le Maire indique que les travaux devraient être effectués d'ici la fin de l'année.

### ECOLE : Chauffage.

Dans le cadre de l'inspection confiée à Mr C. AGRAIN, l'avis du Conseil est sollicité pour savoir s'il convient de remplacer le brûleur existant, par un brûleur neuf (coût 6.613,14 F TTC), ou de simplement remplacer les pièces défectueuses de ce dernier (coût 2.393,35 F TTC). Après discussion, l'ancien brûleur ayant déjà subi 2 réparations, l'achat du neuf est accepté à l'unanimité, dans la limite des possibilités budgétaires.

### P.O.S. : Préparation de la mise à jour.

Il convient de régulariser par une délibération, l'annulation par jugement du Tribunal Administratif du 9 juin 1989, de la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 1986, qui classait la parcelle EX 513

actuellement 2258 en Zone NA.

De ce fait, ladite parcelle se trouve classée dans sa zone initiale, c'est-à-dire UAa.

L'arrêté de mise à jour correspondant sera pris par le Maire.

Après explications, un accord unanime se dégage sur cette régularisation.

ECOLES : Mr le Maire informe le Conseil, des travaux effectués pendant les vacances :

- reponçage et revitrification du parquet des classes du préfabriqué. Pour préserver le bon état du plancher et pour éviter la répétition de ces travaux, l'usage de pantoufles paraît pratiquement indispensable.
- remplacement du grillage par des barrières.
- ponçage des bureaux (depuis 3 ans, l'ensemble des bureaux a été poncé et verni).
- peinture du soubassement du préau.
- lavage des vitres.
- arrosage des arbres et des fleurs.

De même, le nettoyage des locaux de la cantine a été effectué, ainsi que différents petits travaux d'entretien.

Mr BAUDOUX souligne que l'entretien de la pelouse du stade et la pose des carreaux dans les vestiaires, donnent toute satisfaction.

STADE :

Le grillage séparant le stade de la propriété REVEYRAND, a été remplacé mais priorité avait été donnée aux travaux dans les écoles.

ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire demande aux Conseillers responsables, de dresser une liste précise des réparations à effectuer sur le réseau d'assainissement. La mise en place du compteur de la commune pour la station d'épuration, est prévue début 1993.

Contact sera pris avec les entreprises concernées pour DEVIS.

DIVERS : courriers :

ORAGES de la FIN AOUT et notamment du 31.

Un certain nombre de lettres faisant part des dégâts est parvenu en Mairie.

- copie d'un courrier adressé à la Mairie de SEYSSUEL et émanant d'habitants du quartier de PAUPHILE. Ceux-ci mettent en cause le "non entretien" des "chemins empierrés" et des "fossés qui ne sont pas convenablement curés" du côté de SEYSSUEL.

- Monsieur Michel CARRET de SEYSSUEL, a informé les services de la D.D.E de VIENNE, des dangers que présente le fossé qui s'est creusé progressivement sur son terrain.
  - Mr et Mme PAROCHE (Boussole) signalent également un fossé obstrué.
- Monsieur le Maire informe son Conseil, que les contacts nécessaires ont été pris avec la Mairie de SEYSSUEL et la D.D.E..

Monsieur le Maire informe son Conseil, de la création d'une association sur COMMUNAY. Celle-ci conteste entre autres, la présence du panneau STOP au croisement de la RD 36 et de la RN 7.

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE REFERENDUM DU 20 SEPTEMBRE 1992 :

<u>8 H à 12 H</u>	<u>12 H à 15 H</u>	<u>15 H à 18 H</u>
Mr BAUDOUX	Mr J.N. REGAL	Mr AGRAIN
Mr DUPARC	Mr G. ROCHE	Mr LABROUAS
Mr M. PRAS	Mme M. GARDAIS	Mr PLANTIER
Mme TERRIER	Melle CARRET	Mr FLAMAND

UN CHIEN ERRANT : a été à nouveau signalé.

Un courrier a été immédiatement envoyé aux propriétaires. En cas de récurrence, la municipalité suivra la procédure légale.

JUMELAGE : Le Conseil prend bonne note des compléments d'informations apportés par le responsable. Une aide financière paraît possible et la formation d'un Comité de jumelage est conseillée. Accord est donné pour que les démarches se poursuivent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES : le délai initial de décision du 8 août est reporté par le Préfet à NOEL. Ce délai permettra d'élargir les contacts aux communes voisines du RHONE (CHAPONNAY, MARENNE, SIMANDRES), ainsi qu'en direction de SAINT-JUST. Ce regroupement se ferait autour de la notion "LES BALMES VIENNOISES".

REUNION AVEC LES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS :

Le 12 octobre à 20 H 30 en Mairie.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Le 21 octobre à 20 H.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1992

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint,  
MM AGRAIN, HYVERNAT, LABROUAS, REGAL, PRAS.

MMES CARRET, GARDAIS.

EXCUSES : Mme TERRIER donne procuration à Mr ROCHE  
Mr DUPARC " " à Mr AGRAIN  
Mr FLAMAND " " à Mr REGAL  
Mr BAUDOUX " " à Mr HYVERNAT

SECRETARE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole aux délégués des différents syndicats et commissions, pour qu'ils fassent un compte-rendu des dernières réunions auxquelles ils ont assisté.

ENVIRONNEMENT : STATION D'EPURATION DE VIENNE

Des observations ont été formulées par la commune de REVENTIN-VAUGRIS, les riverains et associations d'environnement. Celles-ci ayant été reprises dans le rapport du Commissaire-Enquêteur, une étude technique a été demandée à la Sté O.T.V. qui a présenté trois dispositions pouvant être mises en oeuvre, pour réduire les odeurs provenant de la station en cas d'insuffisances de dispositions déjà prévues.

La solution retenue consiste à remplacer le décanteur circulaire de 1300 m<sup>2</sup>, par deux décanteurs lamellaires d'une surface totale de 210 m<sup>2</sup>.

Coût global : 3.000.000 F HT

Ce dispositif permettrait ultérieurement une couverture et un traitement d'odeurs indépendant.

Le coût global passe ainsi de 56 millions de francs hors taxes à 59 millions hors taxes.

L'incidence sur les communes rurales en annuité moyenne par habitant, oscille entre 44 F H.T. et 39,37 F HT, selon les financements supplémentaires consentis par Conseils Généraux et Agence de l'eau. Dans ces conditions, la Municipalité demandera au Conseil Général de consentir une participation supplémentaire. Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur une modification de la CONVENTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT.

Après lecture de cette proposition de modification, un débat s'engage. Celui-ci fait ressortir que la part des industriels en investissement reste la même, alors que dans tous les cas de figures, la part des communes rurales augmente.

Le Conseil décide de suspendre sa décision et charge Monsieur le Maire de demander les éclaircissements nécessaires avant signature définitive. Il reste entendu qu'aucun retard ne doit être pris dans le démarrage des travaux. En outre, le Conseil Municipal souligne une nouvelle fois la nécessité de séparer eaux pluviales et eaux usées.

### TOURISME

Le S.I.V.U. poursuit ses travaux dans le domaine du tracé de sentiers, des points forts (chapelle...etc) sur les itinéraires et de l'hébergement en milieu rural. En ce qui concerne les sentiers, chacune des communes concernées pourra être associée avec le LYCEE AGRICOLE de VIENNE SEYSSUEL et divers services locaux ou départementaux. Le moment venu, une convention pourra être passée entre les différents partenaires.

### SYVROM

La commune de SEPTEME sollicite son adhésion au syndicat au 1er janvier 1993. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité cette demande.

### SIVOM

- VOIRIE : le programme 92 est terminé
- HABITAT : les représentants du S.I.V.U. ont rencontré Mr le Sous-Préfet pour éclaircissements sur la loi "BESSON" ainsi que sur le fonctionnement d'un observatoire, auquel l'Etat participerait durant 3 ans. Cette loi impose aux communes de mettre à la disposition du Préfet, un contingent de 25 % de leur parc locatif réservé aux personnes prioritaires. Tout logement ayant bénéficié d'un P.L.A. subit la loi des 25 %. D'où l'idée de créer un comité local de l'habitat, afin de définir les critères de sélection des locaux et des personnes dites défavorisées et d'émettre des avis sur les demandes et ainsi de permettre une concertation.

Ce comité sera composé :

- d'une direction avec les représentants de l'Etat et du S.I.V.U.,
- d'un secrétariat qui pourrait être assuré par le C.C.A.S. de VIENNE ou d'autres structures (GID par exemple...)



- de commissions spécialisées (OPAH, SIVOM etc),
- d'une assemblée consultative avec partenaires sociaux et représentants des collectivités (1 représentant par commune)

Un ACCORD de PRINCIPE a été donné au S.I.V.U., pour représenter les communes et au C.C.A.S. pour assurer le secrétariat. Coût : 0,50 F à 1 F par habitant, par commune.

L'accord FINAL sera signé après délibération des Conseils Municipaux.

### SYNDICAT DES EAUX

Madame Isabelle SIMIAN remplace, à titre de secrétaire, Mr JANET dont la démission pour cause de santé, est acceptée à compter du 1er janvier 1992. L'assemblée rend hommage au travail effectué par Mr JANET depuis de longues années.

Le programme 92 n'ayant pas été effectué a été reporté sur le programme 93.

Trois des quatre points prioritaires concernent la commune de CHUZELLES :

- 1) Station de pompage des Serpaizières : remplacement du transformateur au pyralène, avec mise en conformité de l'installation et destruction des équipements souillés (155.000F hors taxes)
  - 2) Pont du Moulin de Leveau : Travaux rendus nécessaires par la construction du nouveau pont (déviation de conduite pour 54.000 F HT)
  - 3) Première tranche du bouclage de la canalisation d'alimentation de CHUZELLES par la Combe  
Ce bouclage est destiné à diversifier les ressources en eau en cas de problèmes graves ; il permettra de se rattacher au réseau de COMMUNAY, qui pourra bénéficier également de ce système de "dépannage".
- Dépassement de consommation : après discussion le Conseil accepte en accord avec le Syndicat et la SDEI d'abandonner la surtaxe communale en cas de surconsommation exceptionnelle et accidentelle et dans la mesure où l'eau n'est pas rejetée dans le réseau d'assainissement.

### HARMONIE-ECOLE DE MUSIQUE de SEYSSUEL/CHUZELLES

Dans le cadre d'un projet de financement tripartite (parents-municipalité et association), suite à diverses discussions, il a été entendu qu'un délégué par commune serait choisi par le Conseil. Jacques DUPARC titulaire, Marie-Thérèse CARRET suppléante.

## PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS

Il est rappelé que dans le programme local de l'HABITAT du SIVOM, CHUZELLES est inscrit pour 5 logements (programme 94). Une entrevue a eu lieu avec le Directeur de l'OPAC de VIENNE. Dix à douze logements seraient envisagés. L'OPAC prendrait la relève de GRENOBLE ISERE DEVELOPPEMENT, pour une première tranche du projet Centre Village, concernant le terrain acquis par la commune. Une discussion s'engage. Compte-tenu des réticences qui se font jour et de l'indisponibilité de quatre conseillers et malgré l'urgence de la décision à prendre, le vote est reporté à une séance Extraordinaire.

## PERMIS de CONSTRUIRE

Mr le Maire procède à la lecture de la liste des permis de construire délivrés ou refusés depuis le début de l'année. La liste paraîtra dans le Bulletin Municipal de décembre 92.

## STATIONNEMENT "LES PINS"

Lecture est donnée d'un courrier en provenance de la DDE Subdivision LYON-SUD, concernant les véhicules qui stationnent à proximité du carrefour de la VC n°5. La DDE donne la possibilité d'installer par nos soins des jardinières, pour neutraliser le stationnement. Ce dispositif pourrait être complété par un Arrêté Municipal d'interdiction de stationner. D'autres possibilités nécessitant moins d'entretien et moins onéreuses sont évoquées (par exemple : Bornes). Le problème reste à l'étude.

## CARS FAURE

Un litige s'est élevé entre le Transporteur, le Conseil Général et la Commune, concernant le financement. Le problème remonte à une différence entre le nombre d'enfants transportés donné par les parents (31) et le nombre retenu par le Conseil Général (20) pour l'année 91/92. Des problèmes analogues avaient surgi les années 89/90 et 90/91 la liste des élèves transportés n'ayant jamais été mise à jour par le Conseil Général. Suite à plusieurs réunions entre le Conseil Général, le transporteur et Mr le Maire, la proposition de règlement a été faite :

- Année 89/90 : prise en charge par le transporteur,
- Année 90/91 : prise en charge par la commune,
- Année 91/92 : prise en charge par le département.

Cette solution paraît acceptable. Toutefois, le montant de la participation communale (15.424,51 F) n'ayant pas été budgété, il ne pourra être versé que sur l'exercice 93. A noter que l'arrêt supplémentaire demandé a été pris en considération par le transporteur.

## ENVIRONNEMENT : QUALITE DE L'EAU

Lecture est faite d'une lettre de la DDAS, confirmant "les explications formulées par la SDEI dans son courrier du 11 mars 92". L'analyse de l'eau BRUTE prélevée le 1er avril 87 montrait un léger dépassement de la norme 0,25 mg/l "ce résultat est effectivement ponctuel". Cette concentration de 0,25 mg/l est "sans conséquence pour la santé des consommateurs". Ce courrier conclut à une "qualité bactériologique et chimique des eaux pompées par le puits" alimentant CHUZELLES "tout à fait satisfaisante". La lettre sera publiée dans son intégralité dans le Bulletin Municipal de décembre 92.

## OUVERTURE d'une ENQUETE PUBLIQUE à VILLETTE de VIENNE concernant l'implantation de nouvelles cuves par la SPMR

Estimant que cette enquête concerne pour une part, les habitants de CHUZELLES et bien que l'Arrêté Préfectoral du 17/09/92 ne l'exige pas, un affichage a été effectué sur notre commune, pour assurer une plus large information du public.

## ECOLE MATERNELLE : PISCINE

Des séances de piscine réparties sur l'ensemble de l'année une fois tous les 15 jours, plutôt qu'un entraînement concentré sur le dernier trimestre, sont pédagogiquement préférables.  
Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de l'école et des parents, d'accorder une participation supplémentaire de 5 séances pour la somme de 261 F.

## REUNIONS ASSOCIATIONS

Le Conseil prend bonne note que, comme chaque année, un calendrier des manifestations a été mis au point en concertation avec les responsables. Des solutions seront recherchées pour les problèmes évoqués (chauffage du local des jeunes).

## SMESSAV

Le Conseil est informé des travaux effectués au collège PONSARD et des travaux de rénovation et d'agrandissement de la piscine de VIENNE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire, J. PLANTIER

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 1992

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint,  
MM AGRAIN, BAUDOUX, DUPARC, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS,  
REGAL.

MMES CARRET, TERRIER.

EXCUSEE : Mme GARDAIS donne pouvoir à Mr PLANTIER

ABSENT : M. FLAMAND

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

ENVIRONNEMENT : STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire ouvre la séance en présence de Messieurs EUDELIN Conseiller Général et LAMARCHE Directeur des services techniques de VIENNE. En effet, lors de la séance précédente, le Conseil avait décidé de demander des éclaircissements avant la signature définitive de la CONVENTION d'INVESTISSEMENT modifiée celle-ci faisant apparaître une augmentation de la part communale, alors que la part des industriels restait la même.

En fait, le calcul de la redevance des industriels est établi par des conventions particulières, stipulant que le coût de traitement s'appliquera au mètre cube raccordé (2,62 F en valeur 1989). Les chiffres apparaissant sur les tableaux présentés au Conseil sont donc "fictifs", mais étaient la condition nécessaire pour que les industriels s'engagent dans cette convention. Il reste que l'évolution du nombre d'équivalents-habitants provenant des pollutions industrielles et que celle-ci peut s'avérer positive ou négative pour les communes. De plus, le dernier tableau établi faisait état des hypothèses les plus pessimistes alors qu'on peut attendre une augmentation du montant des subventions de l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux en fonction de l'augmentation du coût global d'Investissement.

Dans ces conditions, le Conseil décide de donner son accord pour la CONVENTION FINANCIERE D'INVESTISSEMENT avec la ville de VIENNE, pour la construction de la STATION d'EPURATION de l'AGGLOMERATION.

En application de l'article 6 de cette convention, les montants d'investissement ont été précisés à la suite des appels d'offres conduits par la ville de VIENNE. Le coût global de l'équipement est désormais fixé à 59.000.000 F HT, qui seront financés comme suit :

- Subvention de l'AGENCE DE L'EAU.....18.399.000 FHT
- Avance de l'AGENCE DE L'EAU.....12.168.000 FHT
- Subvention du CONSEIL GENERAL DE  
L'ISERE..... 4.611.429 FHT
- Subvention du CONSEIL GENERAL DU  
RHONE..... 2.151.333 FHT
- Emprunt des Communes.....21.670.238 FHT  
dont 6.420.476 F au titre des 18.210 équivalents-  
habitants des industriels pour qui la redevance com-  
prendra l'amortissement de l'investissement.

En conséquence, le montant de l'investissement pour notre commune est modifié et le montant d'emprunt correspondant à réaliser est de 328.918 F Hors Taxes.

#### PROGRAMMATION LOGEMENTS LOCATIFS

Le Conseil poursuit le débat qui s'était engagé lors de la séance du 21/10/92.

Des éclaircissements sont demandés sur cette programmation et sur le lieu d'implantation éventuelle de ces logements. Il est précisé que la question à l'ordre du jour porte uniquement sur une inscription dans un programme 94/95 et non pas sur un avant-projet qui peut être soumis à modification après concertation. Ce qui paraît poser le plus de problème est la maîtrise de la commune en matière de réalisation et d'affectation des logements. La Municipalité peut faire appel à un architecte de son choix et un premier contact a été pris avec Mr MOUNIER. Une visite sur place d'une de ses réalisations dans le cadre de l'OPAC à BEAUVOIR de MARC pourrait contribuer à donner des éléments supplémentaires de réflexion. Il reste dans les pouvoirs du Préfet de mettre à la disposition des personnes défavorisées 25 % du parc locatif. Toutefois, le projet de création d'un "observatoire" (voir compte-rendu du 21/10/92) laisserait supposer que la démarche actuelle s'oriente vers une possibilité de concertation avec les autorités de tutelle.

Le Conseil, considérant qu'il n'a pas été consulté lors d'une précédente inscription de 5 logements dans le cadre de la Programmation Départementale des aides aux logements, décide de demander l'ANNULATION de cette inscription. En ce qui concerne la demande d'inscription dans le programme 94 ou 95, dans le cadre des propositions faites par la D.D.E. (Bureau financement du Logement Public) le vote fait apparaître :

- 5 voix POUR : MM PLANTIER, PRAS, REGAL, ROCHE,  
Mme GARDAIS par procuration,
- 4 voix CONTRE : MM AGRAIN, BAUDOUX, HYVERNAT,  
LABROUAS,
- 3 ABSTENTIONS : Mmes CARRET, TERRIER, Mr DUPARC.

La question se pose de savoir si ce vote est à interpréter positivement ou négativement. L'article L 121.12 du Code des Communes stipulant que les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, la demande d'inscription de logements est considérée comme acceptée.

Dans la mesure où l'inscription est acceptée, il reste à décider du nombre de logements qui feront l'objet de cette demande. Le vote sur une demande de 5 logements (2 T1, 2 T2, 1 T3) fait apparaître les mêmes résultats que précédemment.

#### CHANGEMENT du PHOTOCOPIEUR

L'entretien de l'appareil MINOLTA actuel ne peut plus être assuré, les pièces de rechange n'existant plus pour ce type d'appareil.

La Sté MINOLTA fait une offre pour un nouvel appareil au prix de 16.500 F HT, payable sous 90 jours, c'est-à-dire sur le budget 93. L'entretien est facturé sur 0,13 F la copie. Un accord de principe est donné sous réserve d'appel à d'autres offres éventuellement plus avantageuses et d'un effort consenti au niveau de l'entretien (si possible 0,12 F).

#### ENVIRONNEMENT : DECHETTERIE

Monsieur le Maire informe que la mise en service pourait se faire autour du 15 novembre 92. Des informations complémentaires sur les modalités d'utilisation par les foyers seront données en temps voulu.

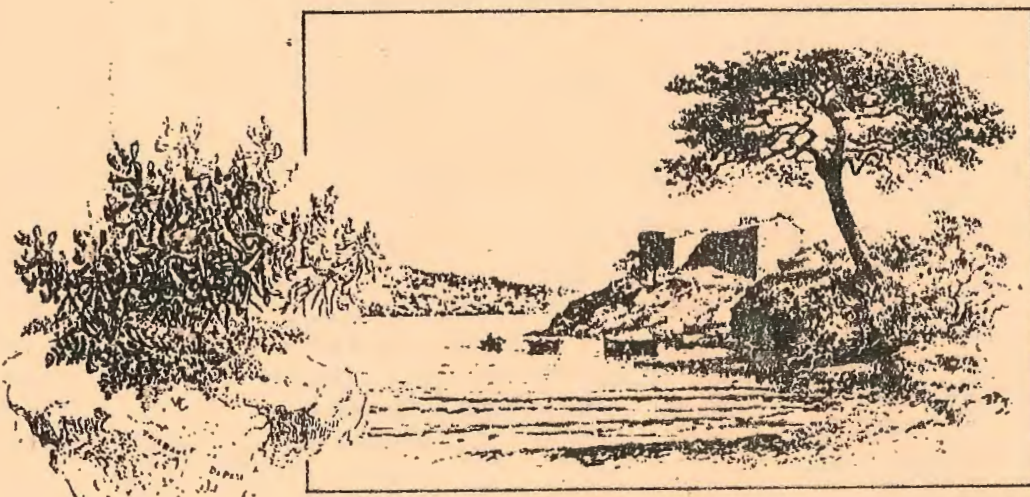
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

70

J. PLANTIER



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 1992

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint,  
MM BAUDOUX, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS,  
PRAS, REGAL.

MES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

EXCUSÉ : Mr AGRAIN donne procuration à Mr HYVERNAT.

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Lecture est faite du Budget Supplémentaire 92 Commu-  
nal.

Des explications sur certains chapitres sont deman-  
dées. Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en  
dépenses à la somme de :

- Section de FONCTIONNEMENT :..... 126.332 F  
- Section d'INVESTISSEMENT :..... 167.340 F

Approuvé par douze voix POUR  
Monsieur DUPARC s'abstient.

Quant au budget du C.C.A.S., il s'équilibre :

- en FONCTIONNEMENT :..... 7.000 F  
- en INVESTISSEMENT :..... 20 F

Approuvé à l'unanimité.

PROJET D'HELICICULTURE

Monsieur le Maire soumet à son Conseil un projet  
d'installation en Héliciculture (élevage d'escargots)  
Cette création utiliserait les serres de l'ex. Entre-  
prise BALMADIER.

Cette demande rencontre un écho favorable du Conseil,  
sous réserve de l'accord de la D.D.A.S.S..

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après réunion de la Commission "Relations avec les  
associations", les propositions ci-dessous sont  
faites :

- Association familiale..... 850 F  
- A.I.D.M.R.....6.000 F  
- A.C.C.A. de Chuzelles..... 560 F  
- FOOT BALL CLUB CHUZELLES SERPAIZE.....1.300 F

- ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE.....	360 F
- CLUB DES ANCIENS "TRAIT D'UNION".....	550 F
- A.F.I.P.E.I.M.....	1.200 F
- CHORALE LA CLE DES CHANTS.....	800 F
- JOURNAL LA SEVENNE.....	770 F
- HARMONIE DE SEYSSUEL.....	2.970 F
- ASSOCIATION DES JEUNES.....	650 F
- BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRETS.....	370 F
- CHAMBRE DES METIERS DE VIENNE.....	1.500 F
- PREVENTION ROUTIERE.....	100 F
- BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE VIENNE.....	100 F
- ASSOCIATION MAIRES ET ADJOINTS VIENNE...	100 F
- S.P.A.....	1.680 F
- COMITE DE PROBATION (T.G.I.).....	370 F
- CENTRE MILLE LOISIRS.....	1.680 F
- CENTRE MILLE LOISIRS (CENTRE AERE).....	4.000 F

Voté à l'unanimité.

Pour l'avenir, Monsieur le Maire précise qu'il est préférable que ces subventions soient versées dès MAI/JUIN, pour l'année en cours, puisque l'enveloppe est votée au Budget Primitif.

Un bilan rapide des activités du Centre Aéré est présenté à l'occasion de cette discussion.

Des demandes de subventions ont été formulées par l'Association Française contre les MYOPATHIES ainsi que de l'Institut PASTEUR. Compte-tenu des impératifs budgétaires et du fait que sont plutôt choisies les oeuvres de proximité, il ne peut être répondu favorablement à ces demandes.

#### PROJET DELIBERATION POUR COMMUNE D'ESTRABLIN

Lecture est faite d'un courrier émanant de la Mairie d'ESTRABLIN, demandant de délibérer sur l'implantation d'une charcuterie/salaison. Cette délibération serait destinée à soutenir cette action auprès du Conseil Général, dans la mesure où elle serait intégrée dans les réflexions de la Commission Développement Economique du S.I.V.U., Monsieur J. DUPARC demandera des éclaircissements lors de la prochaine réunion de la commission concernée.

#### COLLECTE du VERRE dans la commune :

Le produit de cette collecte a rapporté pour le 1er semestre 92 la somme de 581 F, affectée en totalité à la recherche contre le CANCER.

Une demande de participation aux frais de séjour des enfants nous est adressée par l'U.F.C.V..

Compte-tenu des subventions versées à un centre aéré de notre commune et ces aides ne pouvant être multipliées, le Conseil n'accordera pas la participation demandée.

#### ENVIRONNEMENT: Plantation d'arbres

La somme prévue au Budget Primitif est toujours disponible. Différents sites sont évoqués pour la plantation :

- stade, Mille Club, nouveau cimetière.



Une décision sera prise après réunion de la commission URBANISME.

#### L'INTERCOMMUNALITE

Compte-rendu est fait par Monsieur J. DUPARC suite à la réunion qui s'est déroulée en Mairie de MARENNES, en présence des Maires de CHAPONNAY, SIMANDRES d'une part et de CHUZELLES, VILLETTE, LUZINAY, SERPAIZE d'autre part. Les Maires du Département du Rhône ont présenté leur projet de communauté "Les Balmes Viennoises" en cours de constitution qui fait apparaître certaines réticences par rapport à la COURLY et l'éventualité d'un élargissement sur l'Isère. Un certain nombre de points communs rapprochant l'ensemble des Communes sont évoqués :

- l'histoire
- la volonté de conserver aux bourgs leur aspect rural
- la proximité du nouvel échangeur (déboché commun)
- l'ancienne appartenance au même département
- le regroupement autour des Balmes Viennoises
- un nombre analogue d'habitants

Les compétences communes à retenir seraient :

- obligatoires : 1) Aménagement de l'espace.  
2) Développement économique
- optionnelles : Protection de l'environnement.

En matière de fiscalité locale directe, chaque commune serait soucieuse de sauvegarder une certaine indépendance, sans pour cela exclure la concertation pour l'efficacité des projets d'aménagement. Le financement d'un secrétariat commun ne devrait pas entraîner de gros frais. 10

Après discussions et échanges de vues, le Conseil émet un avis favorable sur le regroupement de Communes, tel qu'il a été exposé, sous réserve de l'approfondissement de la réflexion sur les modalités de travail, d'organisation et de répartition des compétences. Le vote fait ressortir 11 voix POUR et 2 abstentions.

Le calendrier se présente de la façon suivante :

- poursuite des discussions jusqu'en août 1993,
- août 93, mise au point et présentation du projet,
- janvier 94, mise en application.

#### SECURITE

##### Courrier des habitants des "Martinières"

Lecture est donnée d'un courrier attirant l'attention du Conseil sur les problèmes de sécurité à cet endroit. Ce courrier suggère un certain nombre de solutions. La municipalité qui n'est pas insensible au problème évoqué, s'efforcera de répondre à l'attente exprimée, en tenant compte des suggestions et des

différents impératifs. Les dispositions à prendre seront adoptées après consultation des services compétents de la D.D.E. et de la gendarmerie. Une signalétique adaptée sera alors mise en place.

#### CHEMINS à TALON

À la question posée par un conseiller, pour savoir qui doit les entretenir, Monsieur le Maire répond que la charge en revient aux aboutissants.

#### ENVIRONNEMENT

DECHETTERIE : Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ouverture de celle-ci aurait lieu en principe le 26/11/92, mais risque d'être reportée.

A compter de cette date d'ouverture, l'accès de la carrière de CHUZELLES sera interdit aux particuliers, la mise en place d'une clôture interdira tous dépôts sous peine d'amende. Chaque ménage recevra une carte à son nom et numérotée, à présenter lors d'un passage à la déchetterie.

Se munir d'une pièce d'identité, des contrôles pouvant être effectués pour la bonne marche de cette installation. Tous les chuzellois seront informés des modalités par distribution d'une circulaire dans les boîtes aux lettres.

#### CAMION MUNICIPAL

Compte-tenu de l'état de ce dernier, le Conseil décide à la demande du Maire, de donner tout pouvoir à l'adjoint Michel PRAS, pour prospecter en vue de l'achat d'un nouveau véhicule de même type.

#### VOIRIE

Suite aux dégâts des eaux du 15 novembre, le Conseil sollicite l'aide du Conseil Général pour réparations des dommages. 10 r.

Le Conseil prend connaissance avec étonnement d'un article mensonger paru dans la presse, à l'initiative de l'association Chuzelles environnement. Cet article fait état de la "construction d'un immeuble en centre village", avec "12 logements locatifs", alors qu'il n'a jamais été question que de L'INSCRIPTION dans un programme concernant 5 logements.

#### ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire informe son Conseil, qu'il y a lieu de solliciter une inscription auprès du Conseil Général, pour le programme 93 se montant à 160.000 F. Cette inscription permettra de financer le renforcement des postes : - LE CLOUTRIER  
- LA DEVILLIERE  
- THIERS

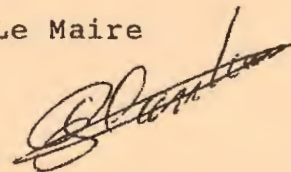
Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de travaux de renforcement du réseau électrique, correspondant à l'inscription de 160.000 F,
- charge Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles et de signer les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme..

Le Maire



J. PLANTIER



L'an mil neuf cent quatre-vingt douze le 11 décembre le Conseil Municipal de la Commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/12/92

PRESENTS : M. PLANTIER, Maire, M. ROCHE, 1er adjoint, MM AGRAIN, DUPARC, FLAMAND, HYVERNAT, LABROUAS, PRAS, REGAL.

MMES CARRET, GARDAIS, TERRIER.

ABSENT : Mr BAUDOUX.

SECRETAIRE : Melle Marie-Thérèse CARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de repousser le 1er point prévu à l'ordre du jour, dans l'attente de l'arrivée d'un conseiller retardé.

#### AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Le Conseil doit donner son avis sur diverses propositions. Après discussion sur avantages et inconvénients, sur le besoin de repos des enfants, la proposition de la semaine de 4 jours avec une rentrée fin août et des vacances raccourcies à 10 jours (sauf les vacances de Toussaint), reçoit un avis d'approbation avec 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM AGRAIN-HYVERNAT LABROUAS). Une lettre sera adressée à l'Inspection Académique, faisant état des différentes possibilités d'activités existant sur la commune.

#### COMPTE RENDU DES CONSEILS D'ECOLES

PRIMAIRE Communication est donnée de différentes demandes dans divers domaines : prise en charge totale par la Municipalité des frais de piscine, fermeture complète du préau existant, construction d'un nouveau préau, agrandissement de la cour, construction d'une nouvelle classe, traçage de places de parking, fourniture d'un tableau, éclairage d'un tableau, chauffage permanent du préfabriqué pour élevage d'insectes, augmentation des heures de nettoyage, participation aux heures d'étude, financement par la Municipalité d'un voyage scolaire, éloignement de la vogue, surveillance des enfants à l'arrivée du car, subvention de 10.000 F pour une classe de découverte.

La discussion fait ressortir :

- qu'un certain nombre de propositions reçoivent des réponses négatives, pour des raisons d'économies budgétaires ou d'énergie (augmentation de la participation à l'activité piscine, chauffage permanent)
- que les termes de la CONVENTION passée entre les partenaires pour les études restent à respecter,

- que la demande de justificatifs d'utilisation du crédit scolaire est renouvelée,
- que l'écart entre les prévisions démographiques en provenance de l'école et celles provenant de la Municipalité, nécessite une mise au point sur l'origine de ces prévisions,
- que si le déplacement de la vogue est envisageable après discussion avec les conscrits, il n'est pas question de supprimer cette manifestation, qui est une des seules animations organisées par les jeunes, contact sera pris avec M. LOURDIN,
- que la vente de goûters à l'intérieur de l'enceinte de l'école n'est pas sans poser de problèmes,
- que les discussions se poursuivent pour la cession d'une portion de terrain, pour la création d'une nouvelle aire de jeux et qu'elles paraissent pouvoir trouver une solution dans un proche avenir,
- qu'après réception du compte rendu du conseil d'école, une table ronde pourrait être envisagée pour un examen approfondi de certaines questions, avec les réponses possibles qu'elles impliquent.

A noter que le spectacle de fin d'année aura lieu à VILLETTE en mai.

MATERNELLE Le Conseil prend connaissance des remerciements adressés à la Municipalité et des nouveaux effectifs : 3 enfants nés en 90, 25 nés en 89, 28 nés en 88, 29 nés en 87. Prévisions pour l'an prochain : 23 enfants nés en 90.

Sécurité : un exercice d'alerte incendie est prévu dans le courant de l'année. Le problème du pourtour d'un arbre a été réglé, l'emplacement d'une partie de la vogue, notamment les caravanes a posé des problèmes l'an dernier. Une modification de l'aménagement est à envisager. Un certain nombre de travaux et fournitures sont demandés : support de télévision, déplacement de l'extincteur, poubelle, porte-savon, distributeur de papier, banquettes, lits, poursuite de l'aménagement de l'aire de motricité. Une visite aura lieu sur place, pour les différents travaux courants et un chiffrage sera effectué en janvier pour les fournitures.

#### APPROBATION MODIFICATION DU P.O.S.

Cette modification concerne l'extension de la zone NAI déjà existante aux PINS. Une discussion s'engage sur les possibilités de simulation en matière d'apport d'un supplément de taxe professionnelle, sur les exonérations éventuelles fixées par la Municipalité, selon les textes en vigueur, sur l'aspect encore vague du projet. Monsieur le Maire répond que certains points seront éclaircis dans une deuxième étape lorsque l'approbation de cette modification aura été entérinée. Monsieur DUPARC propose la création de deux commissions mixtes destinées à assurer à la commune la maîtrise du projet :

- une commission d'acceptation des entreprises selon des critères économiques et écologiques,

- une commission avec des membres différents, pour l'acceptation finale du projet, compte tenu notamment de son aspect architectural.

Une interruption de séance permet d'entendre l'intervention d'une personne de l'assistance.

Le vote sur l'approbation de la modification qui a reçu l'avis favorable du Commissaire-Enquêteur, donne 8 voix POUR et 4 CONTRE (Mr AGRAIN, Melle M.T. CARRET Mr J. LABROUAS, Mme C. TERRIER).

#### P.O.S. DE COMMUNAY

Concerne l'approbation du projet de révision partielle dans la zone d'activités de CHARVAS. Après consultation du dossier présenté, le Conseil prend bonne note sans émettre d'avis particulier.

#### TRAVAUX RD 123 A

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau projet établi par la D.D.E.. Piste cyclable et passage piétons seraient du même côté (à droite en direction de l'école), pour permettre le maintien d'une largeur à peu près égale et la plantation d'arbres. Un devis sera également demandé pour la dissimulation éventuelle des lignes téléphoniques.

Ces projets rentrent dans le cadre des importants travaux d'aménagement de SECURITE sur la voirie. Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Préfecture et au titre de la D.G.E., une subvention pour cet aménagement. Un devis estimatif sera fourni au plus tôt avec plans détaillés.

#### RESERVE FONCIERE

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil une proposition concernant la cession à la Commune, d'une partie du terrain classé en réserve foncière. Cette proposition fait suite à de longues discussions entre la Commission Urbanisme et les propriétaires concernés.

Elle comprend 3 volets :

- cession gratuite à la commune d'une portion de terrain estimée à environ 3 000 m<sup>2</sup>,
- cette portion comprendra une zone en bordure de la place, pour garantir l'extension éventuelle de la mairie et une possibilité de cheminement piétonnier
- levée de la réserve foncière sur la partie restante

Un acte notarié avec bornages préliminaires fixera les termes de cet accord. Tant que la commune n'a pas besoin pour un équipement collectif de la portion de terrain cédée, le propriétaire reste libre de l'utiliser à sa guise.

Après discussion, sur le bien fondé de cette démarche sur les problèmes qu'elle risque de poser et sur les garanties obtenues, après avoir pris acte de la réflexion menée à ce sujet par Mr le Maire et la Commission Urbanisme, le Conseil décide d'accepter cette proposition par 11 voix POUR 1 voix CONTRE.

#### PROJET DE DELIBERATION pour Commune d'ESTRABLIN

Qui vient de déposer une demande de subvention dans le cadre du développement économique de la zone du Rocher concernant l'installation éventuelle d'une charcuterie/salaisons viennoises. Le Conseil, après délibération, ne donne pas suite.

#### DEMANDES de SUBVENTIONS

4 demandes émanant d'associations de bienfaisance sont refusées ; les actions en cette matière se consacrent à des oeuvres de proximité.

#### LOCATION du PREFABRIQUE/ECOLES

La demande de paiement du loyer (2000 F) étant intervenue après l'établissement du Budget Supplémentaire, le Conseil délibère et décide un prélèvement sur le compte 669 (dépenses imprévues) pour verser au compte 630 ladite somme.

#### SECURITE : DEPLACEMENT du PANNEAU "CHUZELLES"

sur la route des Martinières. Il pourrait être repoussé de 350 m en direction de la R N 7, après accord avec le responsable D.D.E.. Le Maire prendra un ARRETE.

il s'agit d'une première étape pour réduire la vitesse. L'apposition d'un panneau avec indication de lieu dit pose des problèmes de délimitation exacte notamment par rapport aux adresses. Cette question sera revue à un prochain conseil.

#### PROJET D'HELICICULTURE

Vu la hausse imprévue du loyer des locaux, le projet ne peut aboutir dans l'immédiat. La personne concernée reste à la recherche d'un terrain disponible d'environ 600 m<sup>2</sup>.

De son côté, le Maire est attentif au dépôt de maçonnerie en train de s'établir à proximité des anciennes serres. Dans un domaine analogue, un courrier a été envoyé pour mettre fin à un dépôt de quelques carrosseries dans une zone à vocation résidentielle.

#### SECURITE

Mise en place d'un STOP à la sortie du chemin de la carrière sur la RD 123 A, avec miroir (attention ! ne s'engager que lorsqu'aucun véhicule n'est visible dans le miroir).

Pour INFORMATION, le Maire signale qu'une demande de passage d'une parcelle de zone non constructible, en zone constructible a été refusée par le Tribunal Administratif.

#### ELAGAGE

France Télécom nous informe que l'élagage est effectué pour la dernière fois par leur service. Dans l'avenir, les riverains devront s'en charger.

#### DEMANDE à la FONDATION FRANCE TELECOM

Un dossier a été adressé à cette Fondation, pour la cession gratuite du bâtiment situé à proximité du Mille Club. Cette opération aurait lieu au titre du mécennat pour la VOIX et la COMMUNICATION.

#### PATRIMOINE

Vu l'abondance de l'ordre du jour, la proposition de création d'une Commission Communale élargie est repoussée au prochain Conseil.

#### CENTRE de SECOURS

Le nombre d'interventions pour l'année 1992 se stabilise à 75 pour 219,5 heures. Pour l'exercice 1993, la participation communale s'élève à 105.471,16 F.

#### P.O.S.

Il est précisé que, vu l'avis défavorable du Commissaire-Enquêteur, aucune suite n'est donnée pour l'implantation d'un camping dans la zone initialement prévue.

#### OPERATION SARAJEVO 92

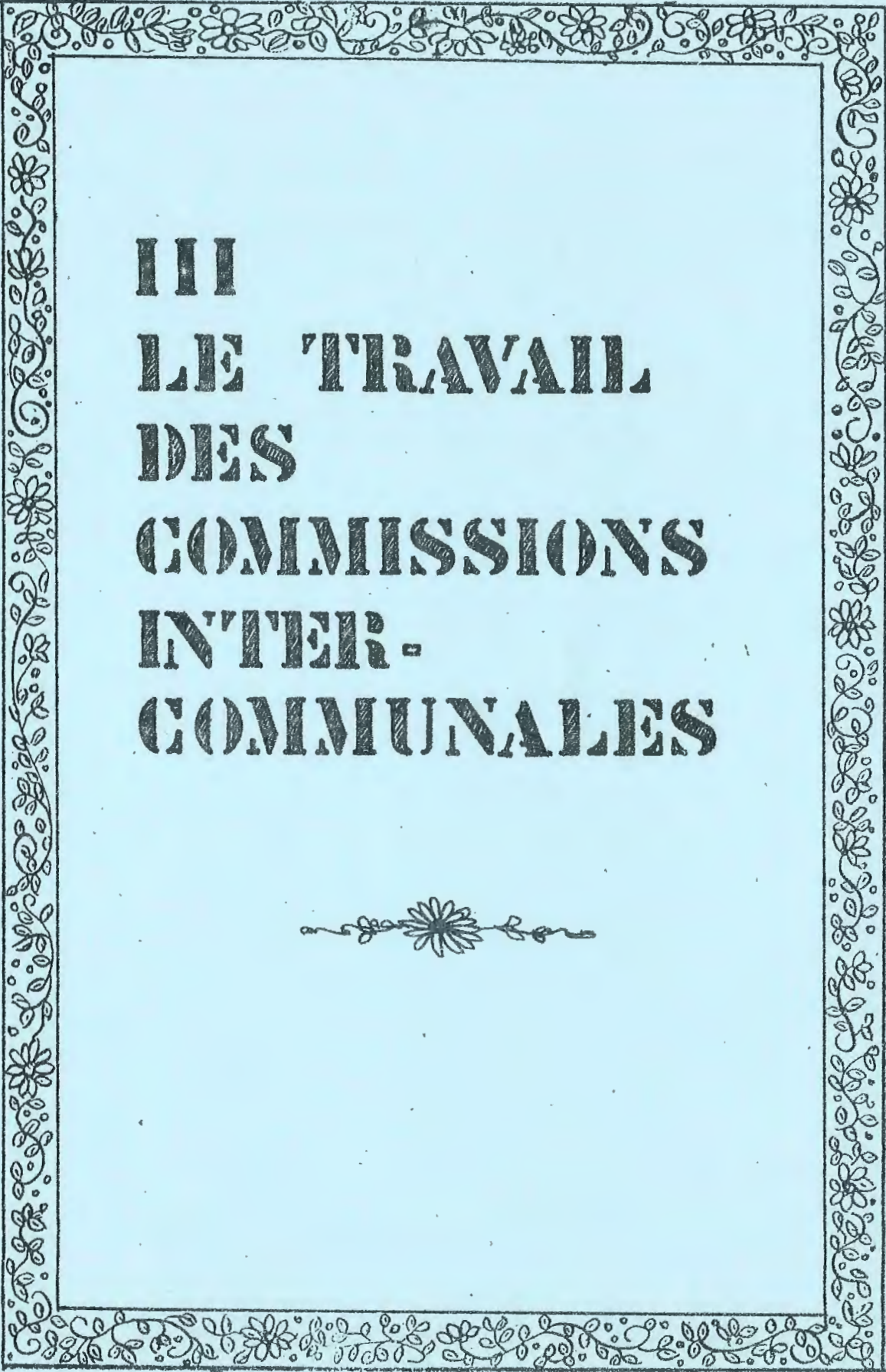
Le Maire de CHUZELLES et l'ensemble du Conseil Municipal, a décidé de participer à l'aide alimentaire à la BOSNIE-HERZEGOVINE dans les camps de réfugiés. Vous pouvez déposer à la Mairie de CHUZELLES jusqu'au 5 janvier 1993, aux heures d'ouverture du secrétariat, vos dons qui seront acheminés DIRECTEMENT par Monsieur Michel JUSUSOVIC, Yougoslave, en France depuis 10 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.

Pour copie conforme.

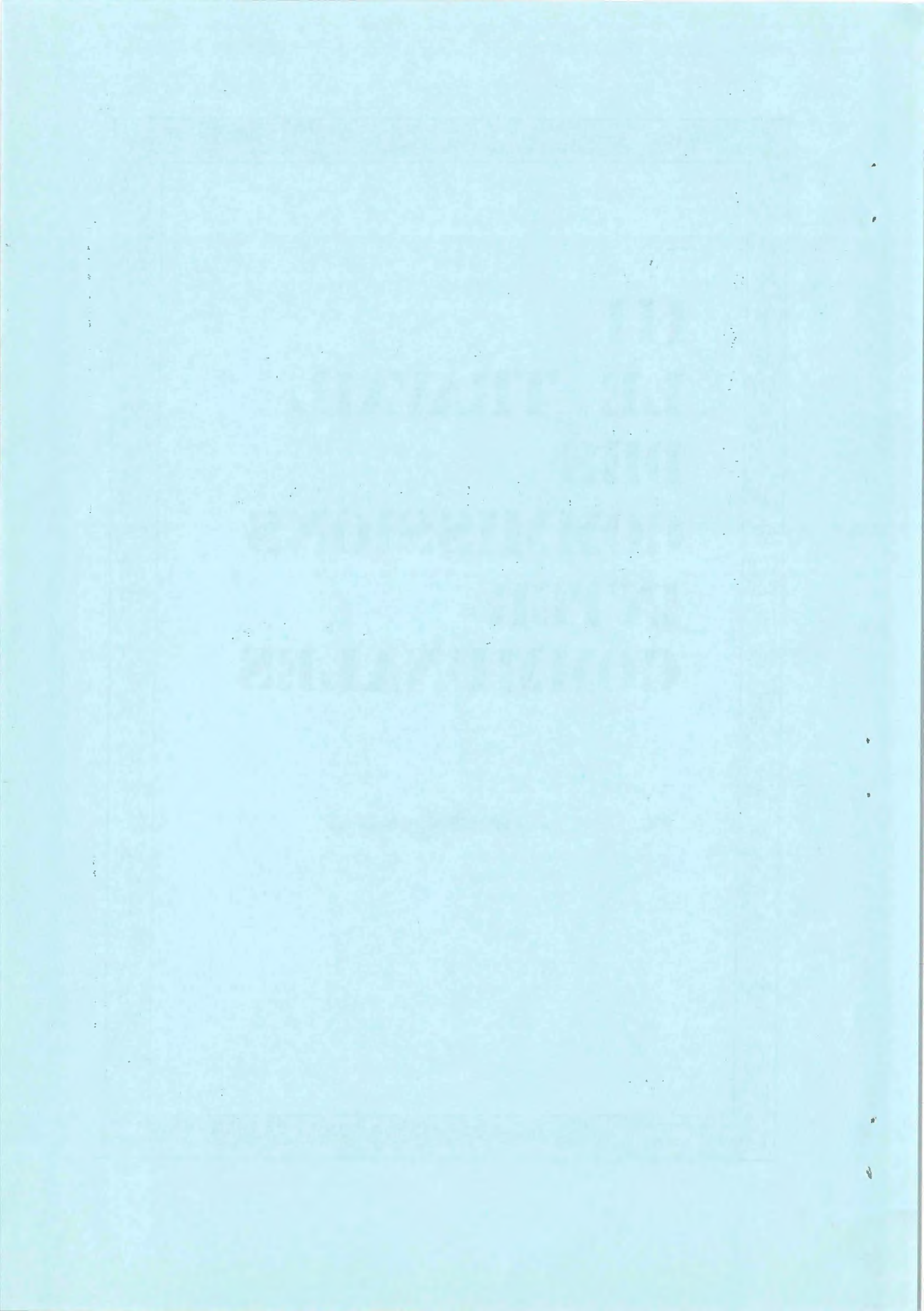
Le Maire  
J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**III  
LE TRAVAIL  
DES  
COMMISSIONS  
INTER-  
COMMUNALES**





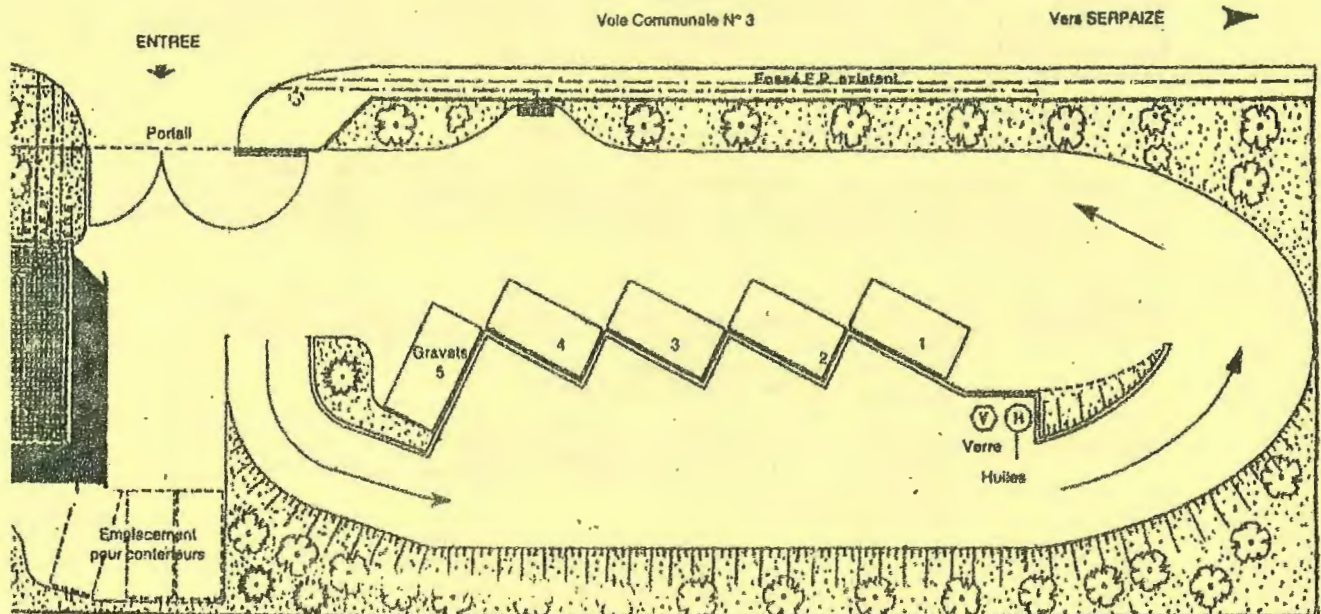
# POUR GARDER NOS VILLAGES PROPRES

## ALLONS TOUS A LA DECHETTERIE

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 14 h - 18 h - Mercredi 14 h - 18 h

Samedi 10 h - 18 h 30



### Déchets acceptés

Dans un premier temps seront acceptés :

- papiers cartons
- ferrailles
- verre
- huile de vidange
- déchets verts (branches, pelouse)
- encombrants (matelas, canapé, machine à laver, frigo, etc.)
- gravats et matériaux de démolitions

### Déchets interdits

- ordures ménagères
- déchets industriels, etc.

### Comportement des usagers

- respecter les règles de circulation à l'intérieur
- trier et séparer vos déchets en les déposant dans les conteneurs adéquats
- demander conseil au gardien.

## UNE DÉCHETTERIE ?

**DEFINITION PREFERATORALE :** Une déchetterie est un centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif de déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante par la collecte normale des ordures ménagères du fait de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature. Après un stockage transitoire ces déchets sont soit valorisés dans des filières adaptées, soit éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

**NOS COMMUNES :** CHUZELLES - LUZINAY - SERPAIZE - VILLETTE-de-VIENNE  
après avoir assuré la collecte puis le traitement correct des ordures ménagères, vous offrent aujourd'hui un nouveau service, celui de pouvoir vous débarrasser de vos déchets encombrants pour traitement ou valorisation. La déchetterie est conçue de façon à faciliter matériellement et visuellement la sélection et le déversement des déchets dans leur conteneur.

### **FONCTIONNEMENT :**

- L'ouverture aura lieu trois jours par semaine.

- Cette ouverture aura toujours lieu sous surveillance permettant le contrôle de la provenance et du tri approprié des déchets. Ces déchets seront dirigés vers des conteneurs affectés à leurs formules d'élimination ou de valorisation.

### **ELIMINATION :**

**2e Catégorie :** à savoir : plastique, pneus, palettes, matelas, appareils ménagers (non récupérables) etc. seront éliminés à la décharge de Vienne suivant contrat sur la base de 60 tonnes an à 140 Francs la tonne.

**Les déchets verts :** Un broyeur est mis à la disposition des utilisateurs du service en vue du recyclage en agriculture des branches, pelouses, feuilles, résidus de jardin, etc. après compostage.

**Les gravats :** terre, pierres, démolitions, etc. produits exclusivement par les habitants des communes et non par des entreprises travaillant pour le compte de ceux-ci. Ces gravats seront dirigés sur la carrière de Chuzelles, suivant contrat passé avec cette Commune.

### **EXPLOITATION :**

Une convention d'exploitation a été signée entre la Communauté d'Emmaüs et les Communes concernées pour une durée de 5 ans.

- 1°) La Communauté d'Emmaüs s'engage à assurer le gardiennage, l'entretien et la gestion technique de la déchetterie.
- 2°) La collectivité met gratuitement à disposition d'Emmaüs l'ensemble du site.
- 3°) La prestation d'Emmaüs est fournie à titre gratuit. En contre-partie la communauté récupère les matériaux recyclables ou récupérables.

### **RECYCLAGE ET RECUPERATION**

Papier, cartons, ferraille, appareils ménagers, non recyclables seront mis en conteneurs.

Tous les apports susceptibles d'être recyclés devront faire l'objet de précautions particulières afin de faciliter le travail du gardien et d'en améliorer la valeur résiduelle.

### **CONDITIONS**

Aujourd'hui ce service est offert gratuitement à chaque foyer de nos communes sur présentation de la carte jointe.

N'oubliez pas de vous munir de cette carte d'accès qui sera exigée à l'entrée. De la discipline et de la présélection de chacun dépend son bon fonctionnement.

## **I M P O R T A N T**

Plus de décharges à la carrière. Tous les déchets DOIVENT être acheminés à la Déchetterie de Villette ( sauf ordures ménagères ).

DECHETS, DECHETTERIE, DISCIPLINE

L'implantation d'une déchetterie intercommunale est une opération exemplaire qui témoigne d'un esprit d'intercommunalité bien comprise et qui constitue un pas décisif en matière de gestion des déchets. Mais le problème des déchets est devenu tel que les collectivités ne sauraient le prendre seules à leur charge. Les particuliers doivent s'impliquer eux aussi dans cette politique des déchets en adoptant des comportements responsables.

Les communes ne veulent plus assister à cette valse des déchets, qui fait que :

- des habitants de CHUZELLES souillent les bordures des chemins de leur commune,
- des habitants de LUZINAY déposent des ordures sur le territoire de CHUZELLES pendant que des Chuzellois vont déposer leurs ordures dans les bois de COMMUNAY,

les maires des communes concernées se tiennent informés et sont décidés à prendre les mesures qui s'imposent.

Pour les particuliers, un certain nombre de réflexes est à acquérir :

- éviter les déchets possibles est une priorité absolue (par exemple n'acheter que des piles rechargeables, refuser l'inflation des emballages, retrouver l'usage du filet à provision...)
- composter : tout particulier possédant un jardin peut consacrer un emplacement à un bac de compostage destiné à recevoir les déchets alimentaires (restes de légumes, de fruits...), les feuilles mortes etc...Le compost peut ensuite être utilisé pour la valorisation du sol.
- trier:les premiers pas dans ce sens ont été faits par l'installation d'une benne à verre, puis par l'installation d'un bac pour les bouteilles en plastique transparent. Dans ces conditions, la Municipalité ne peut pas tolérer que des Chuzellois laissent au pied des bennes des cartons où se retrouvent pêle-mêle, verre, plastique, vaporisateurs etc... Il revient à chaque particulier d'effectuer son tri lui-même et non pas de s'en remettre aux employés communaux.

C O L L E C T E D E P I L E S

Au niveau de la Déchetterie de Villette de Vienne, il va être mis en place un stockage de piles, en vue d'un retraitement futur.

Nous incitons donc les Chuzellois à continuer à stocker chez eux leurs piles usagées afin d'une part, de ne pas polluer, et d'autre part, de pouvoir les entreposer à la Déchetterie, dans un avenir que nous espérons proche.

## EAU et SURCONSOMMATION

Un certain nombre d'usagers s'est trouvé dans la situation de devoir faire face à de graves problèmes de surconsommation d'eau. Cette année encore la Municipalité, à travers le Syndicat des Eaux et la S.D.E.I., a relevé des cas relativement dramatiques, dans la mesure où l'équilibre du budget familial se trouve gravement compromis. Certes, dans les cas accidentels et exceptionnels, les différents partenaires de la gestion des eaux font preuve de compréhension et sont amenés à accorder des dégrèvements en tenant compte de la moyenne de consommation des trois dernières années. Ces dégrèvements atténuent un peu l'effet de catastrophe sur les finances du ménage, mais la facture à payer reste lourde.

Dans ces conditions il importe d'être particulièrement vigilant. Les premiers conseils qui s'imposent sont les suivants :

- protéger les dispositifs extérieurs pendant les périodes de gel,
- vérifier régulièrement et fréquemment ces dispositifs
- surveiller régulièrement et fréquemment les chiffres qui apparaissent au compteur.

Ces quelques précautions élémentaires qui s'inspirent de l'expérience malheureuse d'un des habitants de notre commune devraient permettre de prévenir les risques et d'éviter quelques déboires aux autres usagers.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL - SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

T 74 57 96 45

HORAIRES D'OUVERTURE HIVER 92-93

Lundi	17 h	19h30
Mardi	17 h	19 h
Mercredi	15 h	19 h
Vendredi	17 h	19 h
Dimanche	10 h	13 h

L'évacuation des bassins s'effectue un quart d'heure avant l'heure de fermeture.

S A U N A

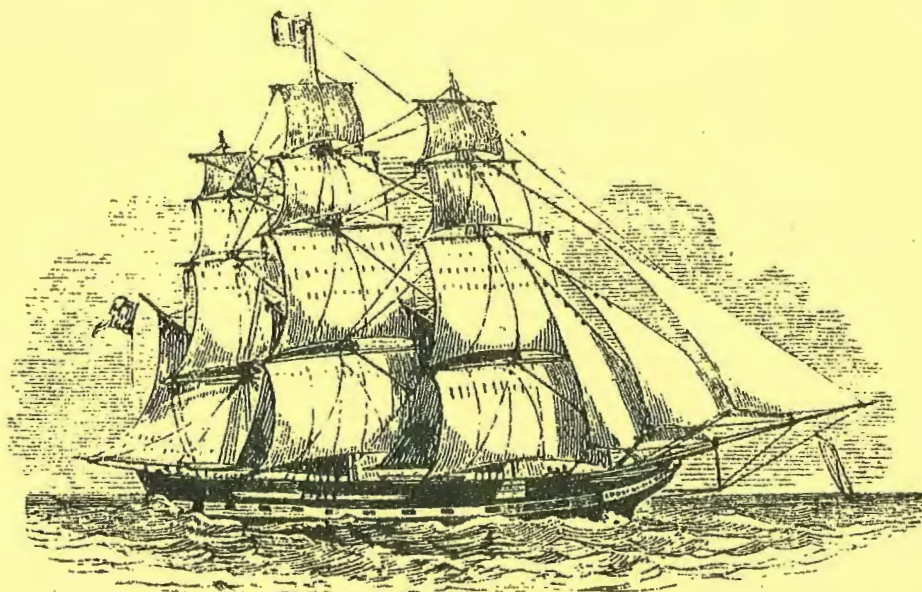
Ouvert tous les jours, sur rendez-vous. (Sauf Samedi et Dimanche après-midi.)

T O B O G G A N

Fonctionne avec les horaires publics ci-dessus.


F E R M E T U R E   A N N U E L L E   D E   L A   P I S C I N E

Du 18 Décembre 1992 au 17 Janvier 1993 inclus.



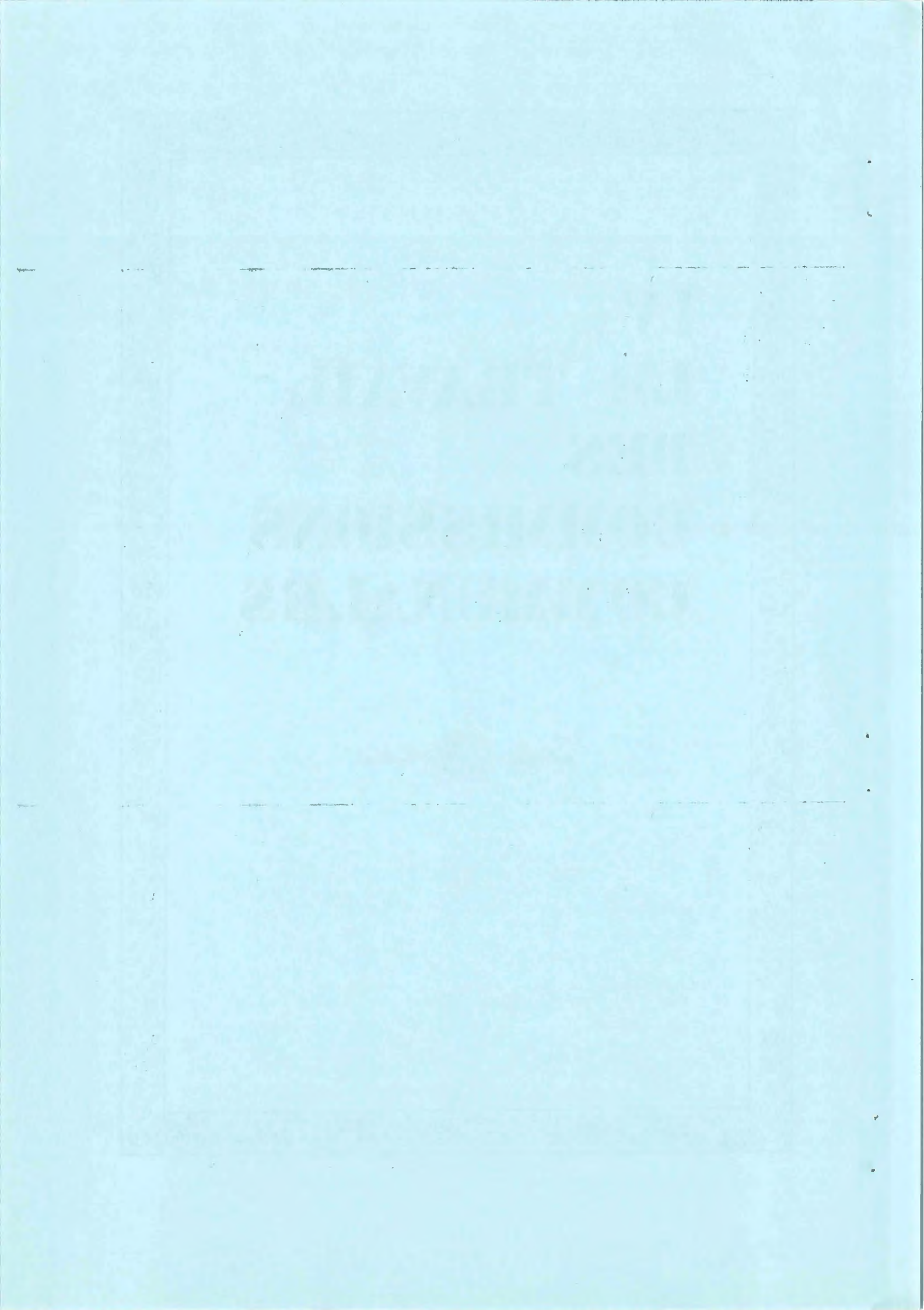




A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

**IV**  
**LE TRAVAIL**  
**DES**  
**COMMISSIONS**  
**COMMUNALES**





### MAISONS FLEURIES

La distribution des prix du concours des Maisons Fleuries aura lieu le :

- Samedi 9 janvier 1993 à 17 H au MILLE CLUB

Cette sympathique manifestation clôturera les non moins sympathiques "Voeux du Maire".

Nous rappelons que ce concours est ouvert à tous les Chuzellois, il suffit de venir se faire inscrire en Mairie.

### JEUX DE LA SEVENNE 1992

(5 juillet 1992)

Les traditionnels "Jeux de la Sévenne" ont eu lieu cette année à SAINT JUST CHALEYSSIN.

Les Chuzellois craignant sans doute les caprices de la météo, en ce début de juillet pluvieux, boudèrent cette manifestation et ne défendirent pas les couleurs de CHUZELLES.

Afin de redonner du "tonus" à cette fête, peut-être faudrait-il changer de thème, afin de mobiliser, comme il y a quelques années, les habitants des six communes concernées ?

# B U D G E T   S U P P L E M E N T A I R E

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES :

60 DENREES ET FOURNITURES		0
61 FRAIS DE PERSONNEL	-	500
62 IMPOTS ET TAXES	+	200
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	+	22 800
64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	+	61 000
65 ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	+	2 000
66 FRAIS DE GESTION GENERALE	+	26 632
67 FRAIS FINANCIERS		0
69 CHARGES EXCEPTIONNELLES	+	1 200
82 CHARGES ANTERIEURES	+	13 000
83 PRELEVEMENTS pour INVESTISSEMENT		0

TOTAUX = + 126 332

### RECETTES :

70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION		0
71 PRODUITS DOMANIAUX	+	23 000
72 PRODUITS FINANCIERS		0
73 RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	-	45 700
74 DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (DGF)		0
75 IMPOTS INDIRECTS	+	28 600
76 IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS		0
77 CONTRIBUTIONS DIRECTES	+	100 000
78 REDUCTION DE CHARGES		0
79 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0
82 PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	+	20 432

TOTAUX = + 126 332

## COMMENTAIRE

Que dire de ce budget supplémentaire ! D'abord qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ensuite qu'il va nous permettre d'améliorer l'acoustique de notre grande salle du "Mille Club", de réparer certains dégâts causés par les pluies parfois diluviennes sur notre voirie communale, de consolider un pont, d'en entretenir un autre, d'acquérir un photocopieur neuf ainsi que divers petits matériels destinés à mieux vous servir, d'effectuer des travaux d'entretien.

Malheureusement, nous devons aussi assumer les dépenses courantes ; aussi j'aimerais à cette occasion vous détailler le compte 6407 "Participations aux charges intercommunales" qui augmente considérablement chaque année.

A ce jour, nous avons versé au titre :

- de la participation au centre de secours de Vienne..	118.920 F
- de la participation au SMESSAV (collèges).....	185.079 F
- de la participation au SIRCAT.....	1.760 F
- de la participation au SIVOM (hors travaux).....	7.626 F
- de la participation au SIVU.....	6.736 F
- de la participation au SYVROM (ordures ménagères)...	65.192 F
- de la participation au Syndicat des 4 vallées.....	15.427 F
- de la participation au SISLS (piscine de VILLETTE)..	166.240 F
(dont entrées piscine jusqu'en JUIN 1992 : 3.433 F)	
- de la participation à divers syndicats.....	8.054 F
	-----
	575.034 F

Nous devons l'année prochaine et les années suivantes, faire face à de nouvelles dépenses (déchetterie de VILLETTE, station d'épuration de VIENNE et sa région).

De ce fait, les budgets à venir seront difficiles à assumer, aussi nous vous demanderons un peu de patience et d'indulgence. Merci.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

06	Déficit d'investissement reporté	0
132	Frais extraordinaires	0
16	Remboursement d'emprunts	0
21	Acquisitions biens meubles-immeubles	+ 23 200
232	Travaux de bâtiments	+ 9 400
233	Travaux Voies et réseaux	+ 132 240
235	Autres travaux	+ 1 500
264	SIVOM	+ 1 000
		<hr/>
		+ 167 340

### RECETTES :

06	Excédent d'investissement reporté	+ 45 197
1053	Subventions	0
1059	Subventions d'équipement	+ 54 800
115	Prélèvements recettes fonctionnement	0
1421	Fonds compensation TVA	+ 10 900
1423	Taxe Locale Equipement	+ 35 143
1431	DGE	0
214	Aliénation de biens	0
2525	Récupération TVA électrification	+ 21 300
16	Produits des emprunts	0
		<hr/>
		+ 167 340





Il convient d'abord de fortifier l'économie locale (maintien des activités, politique d'accueil d'entreprises nouvelles...) ce qui :

- apporterait des emplois de proximité
- générerait des recettes fiscales communales
- favoriserait le développement local
- améliorerait la subvention de l'Etat (D.G.F.) qui tient compte des recettes de la Taxe Professionnelle
- dégagerait des possibilités d'autofinancement

Ensuite, il faudra recourir à l'emprunt, mais dans des proportions acceptables et mesurer l'effort fiscal minimum à demander à chacun d'entre nous (Taxe d'Habitation) en fonction des recettes des Taxes Professionnelles que nous auront su fixer sur notre commune.

A l'heure où l'Etat annonce un déficit annuel de 184 milliards de Francs (soit 500 millions par jour, c'est-à-dire presque 100 Francs par jour par habitant), où la Région Rhône-Alpes déclare une perte fiscale de 400 millions de Francs et où le Département de l'Isère se débat dans des arbitrages budgétaires difficiles compte tenu des chutes des recettes fiscales, comment voulez-vous que notre Commune qui n'est pas épargnée par la conjuncture économique, puisse faire face à ses charges d'équipement, en sachant que les subventions 93 seront en diminution, sans mettre en place la politique budgétaire définie ci-dessus ?

Le Conseil Municipal gère la Commune au mieux des intérêts de tous. Il est attentif à toute proposition constructive. Prenez contact avec vos élus soit lors de leur permanence, soit sur rendez-vous.

## BATIMENTS

### TRAVAUX REALISES AUX ECOLES EN 1992

- Isolation phonique et thermique de la 3è classe maternelle.
- Fermeture du côté nord du préau du groupe scolaire.
- Remplacement des fenêtres aux logements des instituteurs.
- Aménagement du terrain de jeux à la maternelle.
- Remise en état du plancher au préfabriqué (école primaire).
- Remplacement du grillage de séparation des cours.

## CURE

- Ravalement de la façade Est.
- Goudronnage de l'entrée.
- Divers petits travaux à la salle des jeunes.

## CIMETIERE

- Reconstruction d'un mur.

## MILLE CLUB

- Goudronnage de l'entrée de la petite salle.
- Isolation phonique du Mille Club.

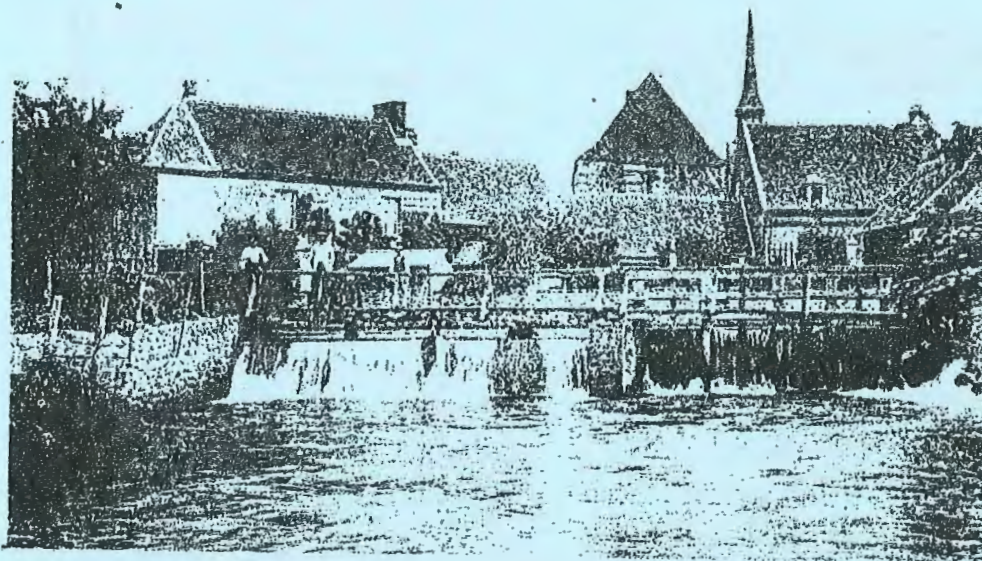
## STADE

- Achat de matériaux pour la réalisation d'un muret au terrain de jeux de boules, par l'association A.B.C.
- Installation d'une lampe extérieure et d'un délestage des chauffe-eau, pour favoriser l'éclairage des terrains .
- Remplacement de la pompe d'arrosage.

## VOIRIE

### TRAVAUX PREVUS AU PROGRAMME 92

- Revêtement de 10 616 m<sup>2</sup> de voies communales.
- 10 Tonnes 260 de goudron liquide pour les emplois (revêtements partiels) ont été utilisés.
- Elargissement de la route de Simandres à la hauteur de la ferme de la "Tourpellière".
- Réparation du Pont de TOURMENTE.
- Entretien courant - élagage - curage de fossés etc...
- Les dégâts des eaux ont été très importants cette année en août et novembre, surtout sur la voie communale du Moulin de Leveau à Thiers. Devis global de 180.000 F par la D.D.E., travaux en partie réalisés.
- Route de SERPAIZE où la crue du novembre du Bief a détérioré l'accotement de la chaussée par endroits, les travaux d'enrochement devraient être réalisés prochainement (devis D.D.E. 80.000 F).
- Toutes ces intempéries ont nécessité de nombreuses heures de tracto, camions et main d'oeuvre pour le nettoyage des routes, curage des fossés et ruisseaux.
- La barrière du Pont de la carrière sera remise en état courant décembre.
- Le Pont du Moulin est terminé, améliorant considérablement la sécurité dans ce secteur.



# CHUZELLES

## ACTIVITES DES ASSOCIATIONS

Associations	Personnes a contacter	Activites
ACCA	G. COGNAT 74.54.91.19	Chasse
A.I.A.D.M.R.	Mme N. BERETTA 74.57.04.16	Aide aux familles : travailleuses familiales Aide aux personnes agées : aides-ménagères
ABC	M. BERTHIER 74.57.91.08	Jeu de boules
AJC	Mle V. BORNAND 74.57.99.13	Association des Jeunes de Chuzelles Rencontre entre jeunes
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	Mme A. VIALON 74.57.07.73	Parents d'élèves de Chuzelles
ASSOCIATION FAMILIALE	Mme M. SIMON 74.57.07.97  J. LABROUAS 74.57.92.95	Défense de la famille Ateliers : couture - peinture sur soie et sur bois  Cyclotourisme : route et VTT
BIBLIOTHEQUE	Mme C. THIBAUDIER 74.57.04.26	Bibliothèque ouverte à tous Expositions
CHUZELLES ENVIRONNEMENT	M. THIBAUDIER 74.57.04.26	Défense de l'environnement
CHORALE "LA CLE DES CHANTS"	Mme Pascale CARRET 74.53.26.23	Chorale adultes
CLUB DES ANCIENS	M. P. CARRET 74.57.90.64	Rencontres, voyages et activités diverses
CENTRE MILLE LOISIRS	Mme J. RODRIGUEZ 74.57.02.03	Activités diverses : - Enfants - Travaux manuels : pâte à sel, gravure s/bois, etc Théâtre, Anglais. - Adultes : yoga - Adultes et enfants : modern' jazz
ETOILE SPORTIVE DE LA SEVENNE	M. J.L. GAUTIER 74.57.03.07  Mme J. CLERC 74.57.04.42	Ski adultes et enfants  Judo enfants et adolescents
F.N.A.C.A.	M. J. PLANTIER 74.85.83.36	Anciens Combattants A.F.N.
F.C.C.S. FOOTBALL	M. M. BAUDOUX 74.57.95.62	Club de football enfants et adultes
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Mme THOMANN 74.57.92.81	Gymnastique féminine volontaire
HARMONIE SEYSSUEL-CHUZELLES	Mme P. THIRIAT 74.85.13.95	Ecole de musique Harmonie
A.I.S. LA SEVENNE	M. J. FAYOLLE 74.57.91.89	Journal des Associations
SAINTE-VINCENT	M. M. GONIN 74.57.92.11	Association d'entr'aide

1992/1993

JOURS	GRANDE SALLE	PETITE SALLE	PREPABRIQUE
LUNDI	NETTOYAGE		
	13H30 → 16H00 Ecole Primaire		20H00 → 21H30 Mille Loisis Y&J
MARDI	8H45 → 9H45/10H Gym. Volontaire		
	17H30 → 19H30 Mille Loisis. Modern Jazz 19H30 → 20H30 Gym Volontaire	Mille Loisis 18H à 19H30 Théâtre enfants 20H à 21H30 Théâtre adults	1 <sup>er</sup> mardi chaque mois. 20h. Parents d'élèves
MERCREDI	8H00 à 18H Centre de Loisis Cours de soutien 18H00	8H00 Centre de Loisis 18H00	10H → 12H Mille Loisis
	19H30 → 20H30 Mille Loisis Modern Jazz Adults		3 <sup>e</sup> Mercredi de chaque mois. Chryelles Environ 20h / 23h.
JEUDI	8H30 → 11H30 Ecole Maternelle		
	13H45 → 16H00 Ecole Primaire	Mille Loisis 15H à 18H Remanceuse	20H00 → 22H30 chorale ché des chants
VENDREDI	8H00 → 11H30 Ecole primaire		
	NETTOYAGE		15H30 → 16H30 Assoc. Fam. 16H30 → 18H30 Bibliothèque jusqu'au Juin 93 (inscriptions) 20H à 22H30 CONSCRITS du 1 février au 30 mai 93
SAMEDI	LOCATION		Ecole de Musique 15H30 à 18H

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

92/93

ASSOCIATION	TYPE DE MANIFESTATION	DATE	SALLE	LIEU	COORDINATEUR	TELEPHONE
AMICALE BOULE		14/11	GS	MILLE CLUB	8 H/22 H	
AMICALE BOULE		15/11	PS	"	8 H/22 H	
OREE DU VILLAGE		30/11	PRE	PREFABRIQUE	20H30/22H	
PRIVE		21/11	GS	MILLE CLUB	12 H/23 H	
ANCIENS		28/11	GS	"	8 H/22 H	
ANCIENS		29/11	GS	"	8 H/22 H	
ASSOC. FAMILIALE	VELO	27/11	PS	"	20 H/23 H	
AMICALE BOULE		5/12	GS	"	18 H/23 H	
CLUB JEUNES	SOIREE	12/12	GS	"	16 H/23 H	
AS. PARENTS ELEVES		12/12	PS	"	8 H/23 H	
AS. PARENTS ELEVES		13/12	GS	"	8 H/23 H	
CHUZELLES ENVIRON.		11/12	GS	"	20 H/23 H	
PRIVE		19/12	GS	"	20 H/23 H	
CONSCRITS		31/12	GS	"	16 H/24 H	
ASSOC. FAMILIALE		8/01	PS	"	20 H/23 H	
MAIRIE	VOEUX	9/01	GS	"	17 H/20 H	
FOOT	BOUDIN	16/01	GS	"	8 H/23 H	
FOOT	BOUDIN	17/01	GS	"	8 H/23 H	
ST VINCENT	MASSIER	23/01	GS	"	journée	
ST VINCENT	CHUZELLES	24/01	PS/GS	"	10 H/24 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	30/01	GS	"	16 H/24 H	
ACCA	COINCHE	6/02	GS	"	12 H/24 H	
CHORALE		13/02	GS	"	14 H/24 H	
REPAS ANCIENS		21/02	GS	"	10 H/20 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	27/02	GS	"	16 H/24 H	
ST VINCENT		7/03	GS	"	12 H/20 H	
FNACA	SOIREE	13/03	GS	"	14 H/24 H	
MILLE LOISIRS	ASSEMBLEE GENERALE	19/03	PS	"	20H30/23H	
ACCA	REPAS	20/03	GS	"	10 H/24 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	27/03	GS	"	16 H/24 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	10/04	GS	"	16 H/24 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	24/04	GS	"	16 H/24 H	
ACCA	ASSEMBLEE GENERALE	2/05	GS	"	7 H/12 H	
ACCA		8/05	GS	"	tir au pigeon	
ACCA		9/05	GS	"	"	
CONSCRITS		17 au 23/05				
BIBLIOTHEQUE	INSCRIPTIONS	JUIN		PREFABRIQUE	Mercredi/Vendredi	
FEITE DES MERES		6/06	GS	"	8 H/14 H	
ASSOC. FAMILIALE	RALLYE	13/06	GS	"	8 H/20 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	3/07	GS	"	16 H/24 H	
FNACA		5/09	GS	"	pétanque	
MILLE LOISIRS		18/09	GS	"	18 H/24 H	
CLUB DES ANCIENS		24/10	GS	MILLE CLUB	12 H/20 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	23/10	GS	"	16 H/24 H	
ASSOC. BOULE	BOUDIN	20/11	GS/PS	"	12 H/24 H	
ASSOC. BOULE	"	21/11	GS/PS	"	8 H/24 H	
CLUB DES ANCIENS		27/11	GS	"	8 H/20 H	
CLUB DES ANCIENS		28/11	GS	"	8 H/20 H	
ASSOC. BOULE		04/12	GS	"	18 H/23 H	
CHUZELLES ENVIRONNE	ASSEMBLEE GENERALE	11/12	GS	"	19 H/23 H	
PARENTS ELEVES	BOUDIN	12/12	PS	"	8 H/22 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	12/12	GS	"	16 H/24 H	
ASSOC. PARENTS ELEV		13/12	GS	"	8 H/22 H	
ASSOC. JEUNES	SOIREE	31/12	GS	"	16 H/24 H	

M A R I A G E S

NAVARRO Gilbert, Diego et DUPUPET Chantal  
le 10 avril 1992

\* \* \* \* \*

ARIZZI Denis et DI PALMA Véronique  
le 27 juin 1992

\* \* \* \* \*

FERNANDES Pascal et AZEVEDO DA CUNHA Maria, Julia  
le 04 juillet 1992

\* \* \* \* \*

BLAIN Patrick, André, Yves et CLASTRE Marielle, Marie  
Christine  
le 04 juillet 1992

\* \* \* \* \*

ZAKEOSSIAN Denis, Georges et CHABOUD Danièle, Claude  
le 08 juillet 1992

\* \* \* \* \*

MOLLARD Olivier, Roger, Jacques et RANCON Marie-Claude,  
Fabienne  
le 18 juillet 1992

\* \* \* \* \*

DECES

KWINTA Michel

décédé le 29 janvier 1992 à CHUZELLES - 38

\* \* \* \* \*

BUTHION Henri, Marius

décédé le 25 avril 1992 à ST JEAN DE BOURNAY-38

\* \* \* \* \*

GACHE François, Régis

décédé le 27 août 1992 à LYON 3è - 69

\* \* \* \* \*

LEFEVRE Gilbert, Aimé

décédé le 1er novembre 1992 à ROANNE - 42

\* \* \* \* \*

CHAUDAT René, Yves

décédé le 13 novembre 1992 à COMMUNAY - 69

\* \* \* \* \*

BOISSONNET Jeanne née ALBEL-COÍNDOS

décédée le 08 décembre 1992 à CHUZELLES - 38

\* \* \* \* \*



NAISSANCES

AS 76610



REA Romain Julien  
né le 17 janvier 1992 à VENISSIEUX Rhône

LOPEZ Chris Laurent  
né le 06 février 1992 à VENISSIEUX Rhône

PERRIER-BAVOUX Sabine Nelly Bruna  
née le 16 mars 1992 à LYON 3è Rhône

POINGT Franck  
né le 24 mars 1992 à VENISSIEUX Rhône

ANDRE Nadine Rada  
née le 24 mars 1992 à VILLEURBANNE Rhône

ALVES Laureen Catherine  
née le 30 mars 1992 à VENISSIEUX Rhône

JAMAIS Megane Claudie  
née le 19 avril 1992 à VIENNE Isère

REMEAUD Quentin René  
né le 1er Mai 1992 à VENISSIEUX Rhône

RIVIERE Yves Florent André  
né le 08 mai 1992 à VENISSIEUX Rhône

BRUNET Aurélien Philippe Daniel Marie  
né le 12 mai 1992 à VENISSIEUX Rhône

LEROUX Alice Anaïs Marie  
née le 24 mai 1992 à VENISSIEUX Rhône

AGOERO Mickael Hervé  
né le 22 juin 1992 à SAINTE-COLOMBE Rhône

JANIN Gwendoline Lucie  
née le 04 juillet 1992 à VENISSIEUX Rhône

COGNARD Rémy Christophe  
né le 21 août 1992 à LYON 8è Rhône

SILVEIRA Antoine  
né le 25 septembre 1992 à BRON Rhône

NOEL Sephora Solange Jeannine  
née le 11 octobre 1992 à VIENNE Isère

AUBRY Capucine Sylvie Marie  
née le 06 novembre 1992 à BRON Rhône



THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5708 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED  
JAN 15 1964  
CHEMISTRY DEPARTMENT

LIBRARY  
UNIVERSITY OF CHICAGO  
5408 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED  
JAN 15 1964  
LIBRARY

RECEIVED  
JAN 15 1964  
LIBRARY

RECEIVED  
JAN 15 1964  
LIBRARY



Bulletin tiré à 650 exemplaires  
et distribué dans chaque Foyer  
de CHUZELLES

N° 31 DEPOT LEGAL - DECEMBRE 1992 -